

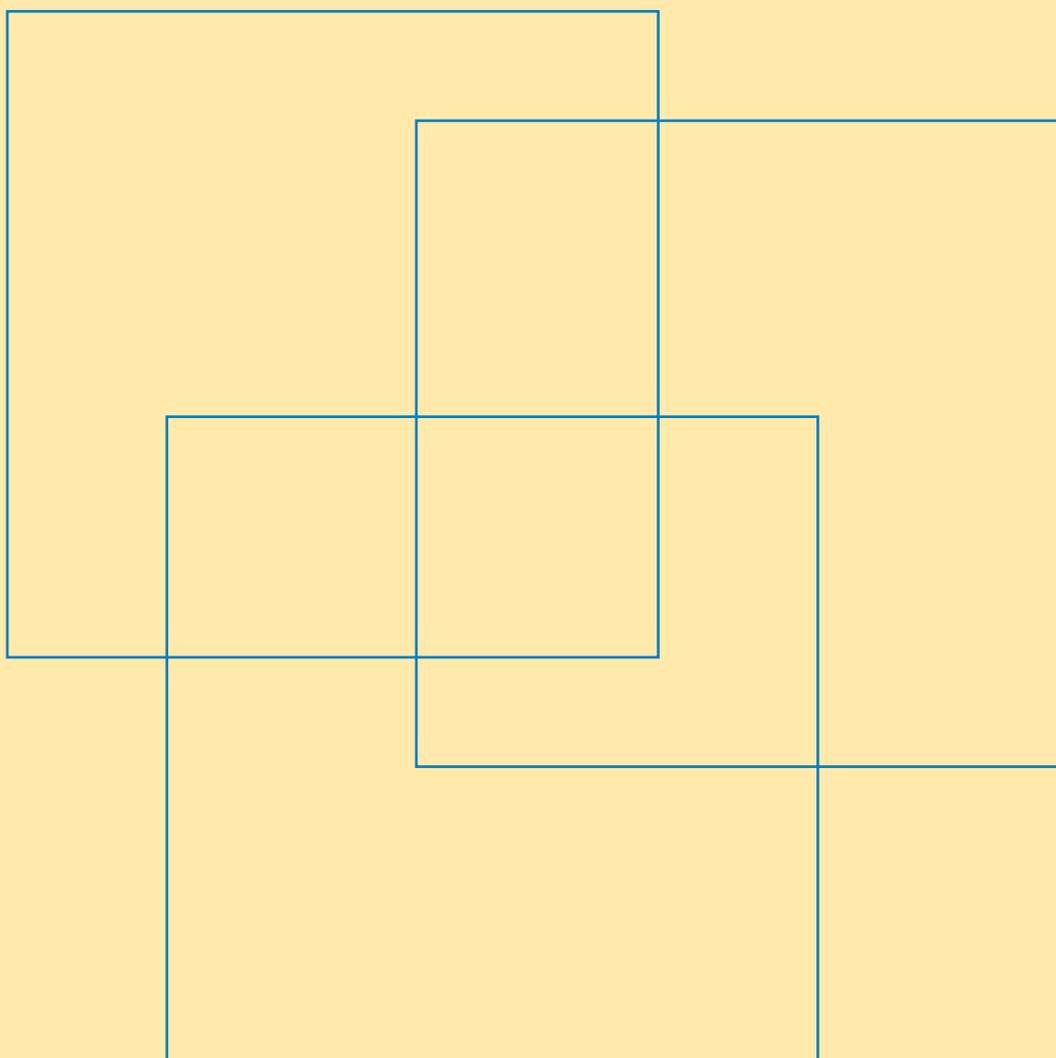


Bureau
international
du Travail

Genève

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Rapport du Commissaire aux comptes



Organisation internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers consolidés
vérifiés pour l'année
qui s'est achevée
le 31 décembre 2012

Rapport du Commissaire aux comptes

ISBN 978-92-2-226879-5 (imprimé)
ISBN 978-92-2-226880-1 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2013

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2012.....	1
2. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration.....	9
3. Approbations des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	39
4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail	41
5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	45
Etat I. Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012	46
Etat II. Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	47
Etat III. Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	48
Etat IV. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	50
Etat V-A. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	51
Etat V-B. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Institut international d'études sociales (IIES) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	52
Etat V-C. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	53
Etat V-D. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012....	54
Etat V-E. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	55
6. Annexe. Informations complémentaires non vérifiées.....	107

1. Rapport financier sur les comptes de 2012

Introduction

1. Les états financiers consolidés sont établis et soumis au Conseil d'administration en vertu des articles 23 et 28 respectivement du Règlement financier de l'OIT. Le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers et l'opinion du commissaire sur le sujet sont eux-mêmes soumis au Conseil d'administration conformément à l'article 28 du Règlement financier. Les états financiers consolidés de 2012 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

2. Les états financiers regroupent toutes les opérations qui relèvent directement de l'autorité du Directeur général, y compris le budget ordinaire, les réserves, les activités financées par des ressources extrabudgétaires, le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), l'Institut international d'études sociales (IIES) et le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), ainsi que le Tribunal administratif de l'OIT et le volet des activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) se rapportant aux fonctionnaires et aux retraités du BIT.

3. Il s'agit de la première année où les états financiers sont intégralement conformes aux IPSAS. L'OIT procède à l'application progressive de ces normes depuis 2009. Les modifications importantes qui ont été apportées aux méthodes comptables et aux états financiers en 2012 pour assurer la conformité pleine et entière aux IPSAS portent sur l'information sectorielle et la comptabilisation du matériel et des immobilisations incorporelles.

4. Les états financiers établis conformément aux IPSAS fournissent des informations plus complètes sur les éléments d'actif et de passif réels, ce qui permet d'améliorer le contrôle interne ainsi que la gestion des ressources globales de l'Organisation. Des informations supplémentaires sur les recettes et les dépenses peuvent contribuer à la prise de décision et renforcer la planification stratégique.

5. En application des IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, qui diffère sensiblement de la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée qui était précédemment utilisée en vertu des normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). La méthode de la comptabilité d'exercice consiste notamment à passer en compte les transactions et les événements à mesure qu'ils se produisent. En vertu des IPSAS, les recettes provenant des contributions volontaires destinées à la coopération technique sont prises en compte lorsque l'OIT fournit les services prévus dans l'accord passé avec le donateur, au lieu de l'être à la date d'encaissement des sommes correspondantes. Les dépenses sont comptabilisées à la date de réception ou de fourniture des services ou des biens, et non à la date d'encaissement.

La valeur des avantages futurs du personnel – comme les jours de congés accumulés, les indemnités et frais de voyage de rapatriement, et les prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service – est désormais prise en compte dans les états financiers de la période au cours de laquelle ces avantages sont obtenus par le personnel du BIT, et non pas à la date de leur versement, comme c'était précédemment le cas en vertu des normes comptables du système des Nations Unies.

6. Conformément à la version amendée du Règlement financier approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2009, les états financiers consolidés de 2012 sont établis annuellement. Si l'OIT a adopté une périodicité annuelle pour la présentation de l'information financière, comme le prévoit l'article 23 de son Règlement financier, l'exercice budgétaire reste quant à lui un exercice biennal (article 1 du Règlement financier). Par conséquent, aux fins des comparaisons des montants inscrits au budget et des montants réels, qui font l'objet des états V-A à V-D, le montant du budget annuel pour 2012 représente la moitié du montant du programme et budget pour la période biennale. L'application des IPSAS n'a pas d'incidence sur l'établissement du budget, qui continue d'être calculé selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux IPSAS est présenté dans la note 22 des états financiers.

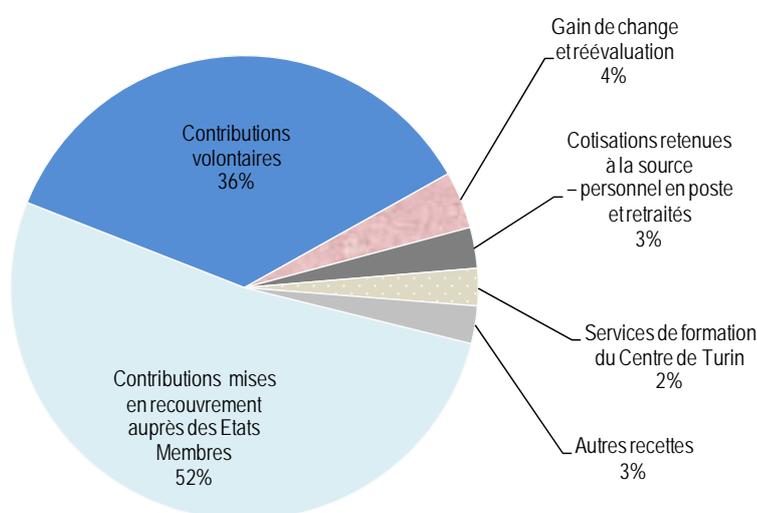
Résultats financiers pour 2012

7. La situation financière de l'OIT est restée positive en 2012, compte tenu des résultats financiers ci-après:

Chiffres clés pour 2012 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	2012	2011
Recettes totales	735,2	753,5
Dépenses totales	689,0	758,2
Excédent/(déficit)	46,2	(4,7)
Actif net	17,8	73,6

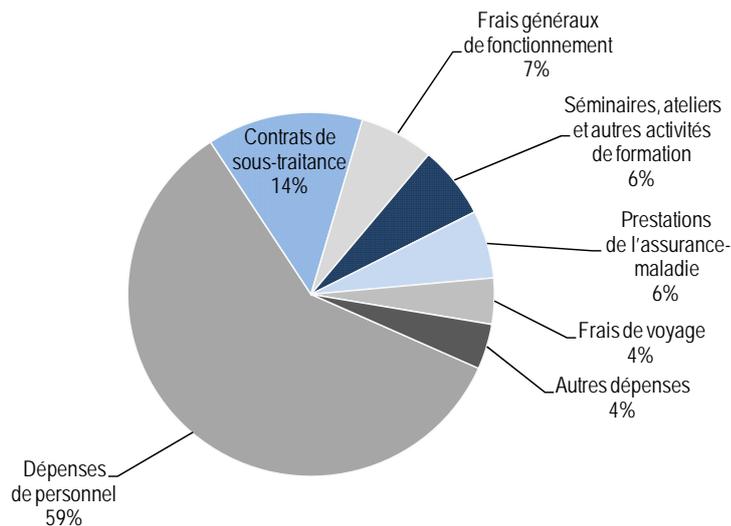
8. **Recettes totales:** En 2012, les recettes se sont élevées à 735,2 millions de dollars E.-U. au total (contre 753,5 millions en 2011). Elles se répartissent comme suit:



9. Les deux principales sources de recettes sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres (382,9 millions de dollars E.-U.) et les contributions volontaires (263,7 millions de dollars E.-U.). Elles représentent 88 pour cent des recettes de l'Organisation. La baisse du montant total des recettes par rapport à 2011 est de 18,3 millions de dollars E.-U., ou de 2,4 pour cent, l'évolution des recettes ayant été principalement marquée par:

- ❑ une réduction de 25,9 millions de dollars E.-U. des contributions fixées, en raison de la dépréciation de la valeur en dollar de ces contributions;
- ❑ une réduction de 13,1 millions de dollars E.-U. des recettes provenant des contributions volontaires et des services de formation du Centre de Turin;
- ❑ une augmentation des gains de change de 16,5 millions de dollars E.-U., due pour l'essentiel aux gains découlant d'achats mensuels de dollars E.-U. dans le cadre de contrats d'achat à terme;
- ❑ une augmentation de 4,3 millions de dollars E.-U. des recettes découlant de la vente de publications et des droits d'auteur ainsi que du rendement des placements.

10. **Dépenses totales:** En 2012, les dépenses se sont élevées à 689 millions de dollars E.-U. au total (contre 758,2 millions en 2011). Elles se répartissent comme suit:

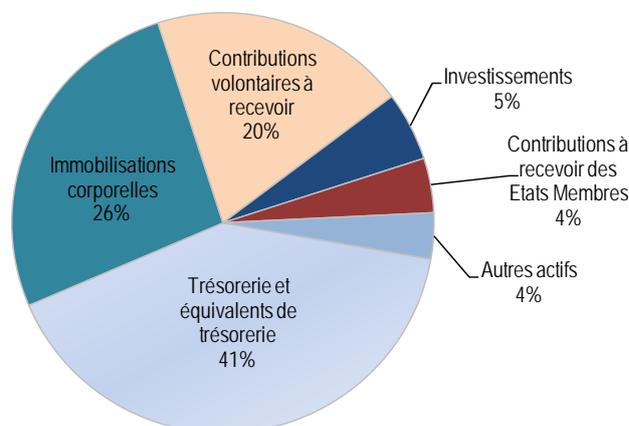


11. Les grandes catégories de dépenses sont les suivantes: les dépenses de personnel (407,2 millions de dollars E.-U.), les contrats de sous-traitance (94,9 millions de dollars E.-U.), les frais généraux de fonctionnement (45 millions de dollars E.-U.) et enfin les séminaires, ateliers et autres activités de formation (44,5 millions de dollar E.-U.). Le montant total des dépenses fait apparaître une réduction de 69,2 millions de dollars E.-U. ou de 9,1 pour cent, par rapport à 2011; elle tient principalement aux facteurs suivants:

- ❑ le fait que le niveau de dépenses de l'OIT est habituellement plus faible la première année de l'exercice biennal;
- ❑ une réduction de 10,3 millions de dollars E.-U. des activités financées par le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) et de 10,7 millions de dollars des dépenses du Centre de Turin.

12. **Résultats d'exploitation:** L'excédent de recettes consolidé par rapport aux dépenses en 2012, calculé conformément aux IPSAS, s'élevait à 46,2 millions de dollars E.-U., contre un déficit global de 4,7 millions de dollars en 2011, et ce principalement en raison du niveau plus faible des dépenses au titre du budget ordinaire.

13. **Actif:** Au 31 décembre 2012, le montant total de l'actif s'élevait à 1 646,8 millions de dollars E.-U. (contre 1 583,3 millions de dollars au 31 décembre 2011). L'actif se répartit comme suit:



14. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2012 sont la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements qui représentent au total 759,1 millions de dollars E.-U., soit 46,1 pour cent de l'ensemble des actifs. Sur ce montant, 223,4 millions de dollars E.-U., soit 29,4 pour cent, correspondent aux fonds détenus pour le compte des donateurs contribuant à des projets de coopération technique. Les actifs restants se composent principalement des éléments suivants: les immobilisations corporelles (435,9 millions de dollars E.-U.), les contributions volontaires à recevoir (324,2 millions de dollars E.-U.), et le montant net des contributions à recevoir (69,1 millions de dollars E.-U.).

15. **Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements:** Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie (dépôts à terme) et des placements était de 759,1 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 127,1 millions de dollars E.-U. par rapport au solde comptabilisé à la fin de 2011.

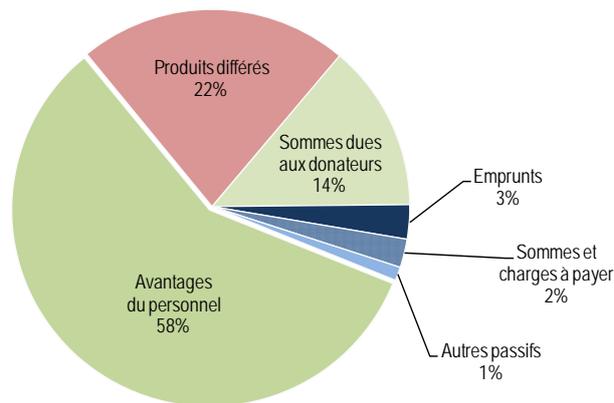
16. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont passés de 548,4 millions de dollars E.-U. en 2011 à 671,6 millions en 2012. Cette augmentation de 123,2 millions de dollars E.-U. tient principalement aux facteurs suivants:

- le recouvrement des arriérés de contributions auprès des Etats Membres, qui a permis de réduire de 52,6 millions de dollars E.-U. le montant net non acquitté;
- un niveau de dépenses au titre du budget ordinaire inférieur de 38,6 millions de dollars E.-U., tendance habituelle lors de la première année d'un exercice biennal;
- une augmentation de 13 millions de dollars E.-U. du niveau des fonds détenus pour le compte des donateurs contribuant à des projets de coopération technique.

17. Les placements, comptabilisés à leur juste valeur, sont passés de 83,6 millions de dollars E.-U. en 2011 à 87,5 millions de dollars E.-U. en 2012. Ces placements comprennent un portefeuille de placements en instruments à taux fixe détenu pour le compte de la CAPS, un portefeuille d'actions et de placements en instruments à taux fixe détenu pour le compte de l'IIES et du Fonds du prix Nobel de la paix ainsi qu'un portefeuille de placements à court terme sur le marché monétaire détenu par l'OIT.

18. Le produit total des placements, y compris les produits d'intérêt sur les dépôts à terme et les comptes courants, s'est chiffré à 6,9 millions de dollars E.-U. (contre 4 millions de dollars en 2011). Ce résultat est dû à l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus durant 2012, à l'allongement de la durée des dépôts qui avait été précédemment écourtée à la suite de la crise financière, et à la négociation de meilleurs taux d'intérêt sur certains comptes de placement.

19. **Passif:** Au 31 décembre 2012, le montant total du passif s'élevait à 1 629 millions de dollars E.-U. (contre 1 509,7 millions au 31 décembre 2011). Le passif se répartit comme suit:



20. Les éléments les plus importants du passif sont les suivants: avantages du personnel acquis par les fonctionnaires et les retraités du BIT mais non encore acquittés à la date de clôture; il s'agit essentiellement du passif correspondant aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service. Ces éléments du passif s'élèvent à 944,4 millions de dollars E.-U. au total, soit 58 pour cent du passif global de l'Organisation, et ils sont expliqués à la note 15 des états financiers. Les produits différés représentent 22 pour cent du passif et ont deux composantes essentielles: d'une part, les recettes découlant des contributions volontaires différées, soit un montant de 311,4 millions de dollars E.-U. qui correspond à la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur et, d'autre part, les contributions mises en recouvrement reçues en avance (38,1 millions de dollars E.-U.). Les éléments restants du passif sont les suivants: un montant de 223,4 millions de dollars E.-U. au titre des fonds détenus pour le compte des donateurs contribuant à des projets de coopération technique, le solde de 45,8 millions de dollars E.-U. au titre du prêt en francs suisses accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), ainsi que les sommes et charges à payer d'un montant de 38,2 millions de dollars E.-U. et autres éléments de passif.

21. **Actif net:** La variation de l'actif net au cours de l'année fait apparaître une diminution de l'actif, qui est passé de 73,6 millions de dollars E.-U. en 2011 à 17,8 millions de dollars E.-U. en 2012:

Variation de l'actif net (en millions de dollars E.-U.)

Actif net au 31 décembre 2011	73,6
Variation du passif relatif aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service	-99,2
Excédent d'exploitation pour 2012	46,2
Réévaluation des bâtiments	10,4
Valeur des contrats d'achat à terme	-14,9
Autres variations	1,7
Actif net au 31 décembre 2012	17,8

22. La ventilation de l'actif net par fonds est présentée dans l'annexe des états financiers.

Budget ordinaire

23. A sa 100^e session (juin 2011), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2012-13 un budget de dépenses de 861 620 000 dollars E.-U. ainsi qu'un budget de recettes d'un même montant pour cette période, ce qui, au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour cet exercice, a donné un montant total de 723 760 800 francs suisses au titre des contributions fixées.

24. Le budget ordinaire continue d'être établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, conformément aux dispositions du Règlement financier. Les résultats budgétaires globaux pour les douze premiers mois de l'exercice 2012-13 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant à la note 28 des états financiers. Les différences entre les résultats nets obtenus en application des IPSAS (comptabilité d'exercice intégrale) et ceux obtenus suivant la méthode comptable conforme au Règlement financier sont exposées à la note 22.

25. Valorisées en dollars E.-U. au taux de change budgétaire et calculées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, les recettes budgétaires totales pour 2012 se sont établies à 430 810 000 dollars. Les dépenses engagées en 2012 au titre du budget ordinaire se sont élevées à 388 977 373 dollars E.-U., soit un excédent net de 41 832 627 dollars. Après avoir été recalculé au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice (0,911 franc suisse pour 1 dollar E.-U.), l'excédent des recettes par rapport aux dépenses s'élève à 38 572 345 dollars. Ces montants correspondent aux résultats de la première année de la période biennale. Cet excédent tient essentiellement au fait que les dépenses engagées par l'OIT durant la première année d'une période biennale sont généralement inférieures à la moitié du budget biennal.

26. L'OIT n'établissant pas de budget annuel, une comparaison portant sur la moitié du budget initial approuvé pour la période biennale est présentée dans l'état V-A, en application des prescriptions requises par les IPSAS. Les résultats pour 2012 ne constituent pas un excédent au sens de l'article 18 du Règlement financier car celui-ci ne sera calculé qu'à la fin de l'exercice, au 31 décembre 2013.

27. Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, lors du calcul de l'excédent du budget ordinaire, une provision est constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à

100 pour cent des contributions non réglées au 31 décembre 2012. Etant donné que le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2012 était de 78 789 724 francs suisses, contre 132 434 904 francs suisses au 31 décembre 2011, la provision nécessaire au 31 décembre 2012 était inférieure de 53 645 180 francs suisses à celle qu'il avait fallu constituer au 31 décembre 2011. De ce fait, l'ajustement net des recettes et des dépenses a donné un solde créditeur de 58 886 037 dollars E.-U. (53 645 180 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2012).

28. Conformément au paragraphe 1 a) de l'article 21 du Règlement financier, dans l'attente du versement des contributions, les dépenses budgétaires ont été couvertes par le Fonds de roulement, en raison du déficit enregistré à la fin de la période 2010-11. Le déficit a été financé au moyen du solde du Fonds de roulement, à savoir 35 000 000 francs suisses, et des emprunts internes ont été contractés pour couvrir le reliquat de 14 763 441 francs suisses. Conformément au paragraphe 2 a) de l'article 21 du Règlement financier, des arriérés de contributions d'un montant de 49 763 441 francs suisses (54 625 073 dollars E.-U. au taux de change du 31 décembre 2012) reçus en 2012 ont été utilisés pour rembourser la somme prélevée sur le Fonds de roulement et les emprunts internes.

Fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement

29. Les actifs nets des fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement s'élevaient à 32,2 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012. Il s'agit des fonds appartenant à des entités faisant partie intégrante de l'OIT, y compris l'IIES, le CINTERFOR, le CIS, le Centre de Turin et le Tribunal administratif de l'OIT. Les résultats budgétaires globaux de ces fonds, dont les budgets approuvés par le Conseil administration couvrent 2012, sont résumés dans les états V-B à V-D. Les informations sur les résultats budgétaires globaux du Centre de Turin, dont le budget annuel est approuvé par le Conseil du Centre, sont résumées dans l'état V-E en euros (monnaie de fonctionnement du Centre) et en dollars des Etats-Unis. Les informations sur l'actif net de chaque fonds figurent dans l'annexe des états financiers. Les écarts sensibles entre les budgets adoptés et les dépenses réelles de chacune de ces entités, pour lesquelles un budget distinct a été adopté par le Conseil d'administration ou par le Conseil du Centre de Turin, sont exposés ci-après:

- IIES – Le montant des recettes s'est élevé à 3 668 000 dollars E.-U. et le montant des dépenses à 3 434 000 dollars E.-U. au total en 2012. L'excédent net était de 234 000 dollars E.-U. pour 2012, soit une amélioration notable par rapport au déficit de 625 000 dollars E.-U. prévu dans le budget adopté, qui s'explique principalement par des dépenses de personnel moins élevées que prévu.
- CINTERFOR – Le montant des recettes était de 1 570 000 dollars E.-U. en 2012, soit 8 000 dollars de moins que le niveau budgétisé, du fait principalement que les recettes provenant de la vente de publications et des services ainsi que les recettes accessoires ont été inférieures aux prévisions. Le montant total des dépenses était de 1 636 000 dollars E.-U., soit 20 000 dollars de moins que le niveau prévu, d'où un déficit net de 66 000 dollars pour 2012 qui a été financé par le solde des fonds accumulés du Centre.

- CIS – Les montants des recettes et des dépenses pour 2012 étaient respectivement de 1 709 000 et de 1 843 000 dollars E.-U., soit un déficit net de 134 000 dollars qui a été financé par les soldes des fonds accumulés. Les contributions en nature au titre du budget ordinaire équivalaient à 1 631 000 dollars E.-U., soit 298 000 dollars de moins que le montant budgétisé, en raison d'économies de dépenses de personnel concernant le personnel d'appui émergeant au budget ordinaire et affecté au Centre. Les dépenses extrabudgétaires ont été inférieures de 163 000 dollars E.-U. au montant budgétisé.
- Centre de Turin – Les recettes se sont chiffrées à 35,6 millions d'euros (45,7 millions de dollars E.-U.) en 2012, niveau sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires, du fait que les recettes dégagées par les activités de formation et par la vente de publications ont été moins élevées que prévu. Les dépenses totales ont atteint 34,3 millions d'euros (44,1 millions de dollars E.-U.), soit 5,9 millions d'euros (7,6 millions de dollars E.-U.) de moins que le montant budgétisé. Il en résulte un excédent de 1 million d'euros (1,3 million de dollars E.-U.) une fois opérés les ajustements nécessaires pour tenir compte de la variation des provisions pour créances douteuses et pour gains et pertes de change d'un montant de 0,3 million d'euros (0,4 million de dollars E.-U.). L'excédent budgétaire net de 975 000 euros ainsi obtenu est supérieur à l'excédent budgétaire prévu, à savoir 35 000 euros (44 000 dollars E.-U.).

Ressources extrabudgétaires

30. En 2012, les dépenses consacrées à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires ont atteint au total 240,6 millions de dollars E.-U., dont 3,8 millions ont été financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 236,8 millions par d'autres donateurs. Les recettes provenant du CSBO ont atteint au total 13,9 millions de dollars E.-U. et les dépenses 12,4 millions de dollars en 2012.

Versements à titre gracieux

31. En 2012, les versements effectués à titre gracieux ont atteint 2 613 dollars E.-U. (contre 1 981 dollars en 2011).

2. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

Audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et autres questions

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail,

Le 26 mars 2007, lors de sa 298^e session, le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a nommé le Vérificateur général du Canada à titre de Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans. Le 25 mars 2011, lors de sa 310^e session, le Conseil d'administration a reconduit le mandat du Vérificateur général du Canada pour les 73^e et 74^e exercices se terminant le 31 décembre 2015.

Il s'agit du quatrième audit des états financiers de l'Organisation internationale du Travail qui est réalisé par le Vérificateur général du Canada. Le présent rapport renferme les résultats de l'audit ainsi que des observations découlant de l'audit des états financiers consolidés de 2012. Il renferme également des observations et des recommandations portant sur les trois secteurs visés par nos travaux d'audit de performance en 2012: la gouvernance des technologies de l'information, la stratégie de financement à long terme de l'assurance-maladie après la cessation de service et la gouvernance du projet de rénovation du siège de l'Organisation. Nous nous ferons un plaisir de vous donner plus de précisions sur ces points à la réunion de juin 2013 du Conseil d'administration.

Nous remercions le Directeur général, le Directeur général adjoint ainsi que le Trésorier et Contrôleur des finances, et leur personnel, pour l'aide et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard des travaux du Bureau du vérificateur général du Canada.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA

Le 30 avril 2013
Ottawa, Canada

Sommaire exécutif

Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (l'OIT ou l'Organisation) pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). C'est la première année que l'Organisation présente ses états financiers consolidés conformément à ces normes.

Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière consolidée de l'OIT au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, de sa performance financière consolidée, de ses flux de trésorerie consolidés et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IPSAS comme il est précisé dans la note 2 aux états financiers consolidés. Nous avons également conclu que ces méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements décrits à la note 3. Enfin, nous avons conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation.

Nous avons examiné les évaluations des cinq dernières normes, effectuées par l'OIT en vue d'adopter progressivement les normes IPSAS. Deux de ces normes ont eu une incidence sur les états financiers consolidés. Nous avons terminé l'examen de l'évaluation entreprise en 2011 par l'OIT de la norme IPSAS 17 – Immobilisations corporelles, ainsi que de la mise en œuvre de la norme IPSAS 18 – Information sectorielle. Nous souscrivons aux changements proposés par la direction pour mettre en œuvre ces deux normes. Il est essentiel que tous les services administratifs continuent d'être associés au réaménagement des processus opérationnels et qu'ils soient informés de leur incidence sur les méthodes comptables, au fur et à mesure de l'évolution des normes.

Nous avons poursuivi les travaux d'audit des contrôles d'applications visant la paye ainsi que le suivi de nos travaux antérieurs sur les contrôles généraux informatiques et les contrôles d'applications visant les ressources humaines de l'OIT. Nous avons constaté des déficiences du contrôle concernant la séparation des tâches et les droits d'accès sur l'application relative à la paye. Nous avons constaté que des progrès avaient été réalisés en vue de corriger les déficiences du contrôle constatées par le passé, à la fois dans les contrôles généraux informatiques et dans les contrôles d'applications visant les ressources humaines. Nous encourageons la direction à poursuivre ses efforts dans ce secteur et nous continuerons de surveiller les progrès réalisés.

Maintenant que l'OIT a adopté intégralement les normes IPSAS, il est important que l'Organisation puisse tirer des enseignements de cette expérience. Les normes IPSAS constituent un référentiel d'information financière évolutif et de nouvelles normes sont publiées régulièrement. La direction de l'OIT devrait recenser les secteurs à améliorer et les enseignements à tirer du travail effectué afin d'éviter de faire face un jour aux mêmes

difficultés. Cela aiderait l'OIT dans la mise en œuvre régulière de nouvelles normes à compter de 2013.

Grâce à l'adoption d'un nouveau référentiel d'information financière, beaucoup d'informations nouvelles sont maintenant disponibles et sont présentées dans les états financiers consolidés. L'OIT devrait maintenant évaluer de quelle manière les informations financières et non financières exigées par les normes IPSAS peuvent aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités.

En plus de nos travaux d'audit des états financiers, nous avons examiné le secteur de l'assurance-maladie après la cessation de service et, plus particulièrement, l'incidence de son financement à long terme pour l'OIT. Nous avons évalué si l'OIT avait une stratégie de financement à long terme pour faire face au passif futur au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, vu les restrictions budgétaires actuelles. Nous avons constaté que l'OIT devrait évaluer diverses solutions pour le financement à long terme de ce passif.

En 2012, nous avons aussi examiné le projet de rénovation du siège de l'Organisation, particulièrement sous l'angle de la gouvernance. Nous nous sommes attachés à déterminer si l'OIT avait mis en place un cadre de gouvernance rigoureux pour l'ensemble du projet de rénovation. Nous avons constaté que l'OIT avait mis en place un cadre de gouvernance, mais que des améliorations s'imposaient. Il faut que la structure de gouvernance du projet soit parachevée, que les rôles et les responsabilités soient déterminés plus précisément et que de meilleurs rapports redditionnels soient communiqués.

Nous avons aussi examiné les technologies de l'information (TI) et, particulièrement, leur gouvernance. Nous avons vérifié, à un niveau général, si la structure actuelle de gouvernance des TI, le processus d'achat et les normes de développement avaient été officialisés et instaurés avec efficacité et efficacie. Nous avons constaté que la structure actuelle de gouvernance décentralisée des TI entraînait des redondances dans les services qui sont assurés par de multiples départements. De plus, des achats sont effectués en partie de manière indépendante, ce qui n'est pas la solution la plus efficace dans certaines circonstances.

Nous avons effectué un suivi de nos recommandations de 2011 et des années précédentes dans les secteurs des contrôles d'applications visant les ressources humaines, des contrôles généraux informatiques du progiciel Oracle Enterprise Business (IRIS), de la mise en œuvre des normes IPSAS, des prochaines étapes au chapitre des normes IPSAS, des ressources humaines – planification de la relève, des ressources humaines – formation et perfectionnement, de la mesure du rendement et du compte rendu des résultats et de l'audit interne. Nous avons constaté que la direction avait continué de donner suite à certaines recommandations. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en ce sens.

Aperçu de l'audit annuel de 2012

Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la réalisation d'audits d'institutions internationales.
3. Le Vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'OIT pour l'exercice financier ouvert le 1^{er} janvier 2008. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX et à l'annexe du Règlement financier de l'OIT. Selon ce règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'audit des états financiers de l'Organisation et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Etendue et objectifs de l'audit

4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeur, nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.
5. L'audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si:
 - les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
 - les méthodes comptables décrites à la note 2 aux états financiers consolidés ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent;
 - les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.
6. Notre rapport de l'auditeur traite de chacun des objectifs d'audit. Nous formulons une opinion sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, puisque les états financiers de 2011 avaient été préparés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et qu'ils ont été modifiés depuis pour être conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public

(IPSAS). Nous avons effectué des travaux d'audit pour obtenir l'assurance que les chiffres correspondants de 2011 ont été présentés conformément aux normes IPSAS.

Stratégie d'audit et responsabilités du Commissaire aux comptes

7. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend des examens, au moyen de sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers consolidés. L'audit comprend également une évaluation des méthodes comptables appliquées et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
8. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leur environnement d'exploitation, des risques auxquels ils font face, de la façon dont ils gèrent ces risques et de leur environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises au sujet de l'OIT et du Centre international de formation, ainsi que de leur environnement, notamment leurs contrôles internes. Nous avons acquis cette compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
9. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers consolidés à partir de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
10. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise que nous avons recensés et les autres risques d'audit, ainsi que les procédures que nous prévoyions mettre en œuvre en réponse à chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction de l'OIT et le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI). Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation consolidés de l'Organisation et acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers consolidés. Pour établir le risque d'audit, nous avons tenu compte du registre des risques de l'OIT, présenté dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-2013, de même que du registre des risques de l'auditeur interne. Nous avons concentré nos travaux sur les risques élevés d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation, en nous fondant sur notre compréhension de l'OIT, de son entité contrôlée, soit le Centre international de formation, et de leurs activités.
11. Lors d'une réunion tenue en septembre 2012, le plan d'audit a été présenté à la direction de l'OIT et au CCCI. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avions relevé les secteurs d'importance et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation actuel consolidé de l'OIT était complète. Le plan d'audit décrivait également trois secteurs sur lesquels porterait nos travaux d'audit de performance: la gouvernance des technologies de l'information, la stratégie de financement de l'assurance-maladie après la cessation de

service et la gouvernance du projet de rénovation du siège de l'Organisation. Dans son rapport de mars 2013 au Conseil d'administration, le CCCI a indiqué qu'il était satisfait de la couverture du plan d'audit externe de 2012.

Résultats de l'audit

12. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation pour 2012 et 2011. Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de leur performance financière consolidée, de leurs flux de trésorerie consolidés et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), décrites à la note 2 aux états financiers consolidés.
13. Conformément au Règlement financier de l'OIT, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, à l'exception des changements qui sont expliqués à la note 3 aux états financiers consolidés.
14. Nous avons également conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers consolidés, avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT et du Centre international de formation.
15. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'informations à fournir qui pourraient, prises tant isolément que collectivement, influencer de manière significative sur les états financiers consolidés ou sur le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
16. De plus, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers consolidés. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'OIT. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil d'administration.
17. La préparation des états financiers consolidés exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers consolidés et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes concernent le passif au titre des avantages du personnel, notamment de l'assurance-maladie après la cessation de service, la part des placements de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé qui est détenue pour le compte de l'Union internationale des télécommunications (UIT), la juste valeur des terrains et des

bâtiments, la juste valeur des investissements, la provision pour créances douteuses au titre des sommes à recevoir et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné les dossiers de travail et la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude des calculs, posé des questions à des experts et mis en œuvre d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons utilisé les travaux de l'expert en évaluation choisi par la direction pour la juste valeur des terrains et des bâtiments, et les travaux de l'actuaire pour le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. Nous avons accepté les jugements de la direction et estimé qu'ils étaient étayés par les éléments probants.

18. L'OIT a présenté dans l'état V-A des états financiers une comparaison des montants inscrits au budget ordinaire et des montants réels des recettes et des dépenses pour la période biennale de 2012 2013. Nous sommes satisfaits des montants et des informations présentés dans cet état.

Réalisation de l'audit

19. Il s'agit du quatrième audit des états financiers de l'Organisation réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada. En 2012, nous avons mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général de l'OIT. Nous remercions l'OIT pour le temps qu'elle nous a consacré et exprimons notre reconnaissance au Directeur général, au Directeur général adjoint et au Trésorier et Contrôleur des finances, ainsi qu'à leur personnel, pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

20. Conformément aux Normes internationales d'audit et au Règlement financier de l'OIT, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir dans les états financiers, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention du Directeur général, et nous avons également discuté de ce rapport avec le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI). Nous exposons ci-dessous les questions importantes relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.
21. Au cours de l'audit, nous avons également relevé des possibilités d'améliorer les contrôles financiers et les contrôles informatiques de l'OIT et nous en avons discuté avec le Trésorier et Contrôleur des finances ainsi qu'avec le service des TI et leurs employés. Une lettre de recommandations résumant ces observations sera communiquée à la direction au cours de l'été.

Normes comptables internationales pour le secteur public – Adoption intégrale en 2012

22. En 2012, l'OIT a préparé son rapport financier pour la première fois selon un nouveau référentiel: les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Par le passé, l'OIT établissait son rapport conformément aux Normes comptables du système des Nations-Unies (NCSNU) tout en adoptant graduellement certaines normes IPSAS, ce qui était autorisé par les NCSNU. Cette année, les états financiers consolidés ont été préparés conformément à toutes les normes IPSAS pertinentes.
23. Pour adopter intégralement ces normes en 2012, la direction de l'OIT a adopté les cinq dernières normes IPSAS qui restaient. Parmi celles-ci, deux normes ont eu une incidence importante sur les états financiers consolidés.
24. La norme sur la comptabilisation des équipements et de l'amortissement (IPSAS 17 – Immobilisations corporelles) a été adoptée en 2012. Cela signifie que les équipements de l'OIT, exception faite des équipements acquis par des fonds de la coopération technique, sont maintenant présentés comme des actifs à l'état de la situation financière. Par le passé, l'OIT passait en charges tous les coûts des équipements. L'OIT a décidé d'appliquer les dispositions transitoires et, en conséquence, seules les nouvelles acquisitions sont inscrites à l'actif à compter de 2012. Ainsi, des entrées d'immobilisations corporelles de 1,9 million de dollars des E.-U. ont été portées à l'actif. De plus, l'amortissement est désormais calculé sur toutes les immobilisations corporelles amortissables. Ce changement a été adopté rétrospectivement en 2012. Une dépense d'amortissement de 2,6 millions de dollars des E.-U. est présentée pour 2011 et de 1,9 million de dollars des E.-U. pour 2012. Nous sommes satisfaits de la présentation adoptée par la direction de l'OIT et nous estimons que les informations et les ajustements décrits dans les notes respectent la norme IPSAS.
25. L'OIT a également adopté la norme IPSAS 18 – Information sectorielle au cours de l'exercice. A cette fin, l'Organisation a identifié quatre secteurs qui correspondent aux activités du Programme et du Budget biennaux: Organes directeurs, Objectifs stratégiques, Services de gestion et Autres. L'information sectorielle est présentée tant pour 2012 que pour 2011. Nous sommes satisfaits des informations présentées et nous estimons que les méthodes appliquées par l'OIT pour préparer l'information sectorielle respectent la norme. Ces changements ont été expliqués en bonne et due forme dans la note 3 aux états financiers consolidés de l'OIT.
26. La direction de l'OIT a préparé des états financiers consolidés pro forma à la fin de 2012, ce qui a donné aux auditeurs externes le temps voulu pour les examiner et formuler des commentaires. Nous invitons l'OIT à continuer à le faire.

Environnement de contrôle informatique

27. Cette année, nous avons poursuivi notre examen des contrôles d'applications informatiques sur le processus de paye et avons aussi effectué un suivi des recommandations que nous avons faites au sujet des déficiences du contrôle interne constatées par le passé sur les contrôles d'applications informatiques visant les ressources humaines et les contrôles généraux informatiques sur le progiciel Oracle Enterprise Business Suite (ou IRIS). Nous effectuons ce travail en vue de pouvoir nous

appuyer sur ces contrôles informatiques dans le cadre de nos audits futurs des états financiers.

28. Au cours de notre examen, nous avons constaté des déficiences du contrôle concernant la séparation des tâches liées aux droits d'accès aux contrôles d'applications de la paye dans le secteur des paiements des Finances. Nous avons aussi constaté que des membres du personnel bénéficiaient de droits d'accès à l'application de la paye qu'ils n'auraient pas dû obtenir. Dans certains cas, les utilisateurs peuvent modifier des données sur le personnel sans avoir obtenu les autorisations voulues des Ressources humaines, ce qui pourrait entraîner des erreurs dans la rémunération du personnel.
29. Nous avons aussi effectué un suivi au sujet des recommandations de notre rapport de 2011 sur les contrôles sur la paye au sein des ressources humaines ainsi que sur les contrôles généraux informatiques (voir le suivi à la page 34). Nous avons évalué les mesures prises par la direction pour donner suite à nos recommandations et nous les jugeons satisfaisantes jusqu'à maintenant. Nous reconnaissons que les changements à apporter exigent beaucoup de travail de la part des TI et des Ressources humaines.
30. Les observations sont présentées en vue d'améliorer les contrôles internes. Elles concernent des processus de gestion qui pourraient nuire à la capacité de l'OIT de garantir l'intégrité des données.
31. A moins d'avoir entièrement corrigé les déficiences du contrôle révélées par nos travaux d'audit informatique, la direction ne pourra fournir l'assurance que ces contrôles fonctionnent comme prévu, ce qui nous empêchera de nous appuyer sur les contrôles informatiques pour réaliser nos audits.
32. Notre examen devait nous permettre d'acquérir une compréhension du contrôle interne et d'évaluer les contrôles au sein des processus de gestion et de la configuration du système IRIS aux fins de l'audit des états financiers de l'OIT. Il faut savoir que cet examen n'a pas été conçu pour recenser toutes les déficiences de ces systèmes, et qu'il n'est pas susceptible de le faire.

Normes comptables internationales pour le secteur public – Enseignements tirés

33. En 2012, l'OIT a adopté intégralement les normes IPSAS comme référentiel d'information financière. Nous espérons que l'expérience acquise au cours des quatre dernières années, avec la mise en œuvre graduelle de ces normes, sera utile à la direction pour l'adoption des normes à venir. Au cours de la phase de mise en œuvre, l'OIT a comptabilisé dans ses états financiers consolidés de nombreux nouveaux actifs, passifs, recettes et dépenses. Les nouveaux postes suivants font maintenant partie des états financiers:
 - les contributions à recevoir des Etats membres et les contributions volontaires à recevoir;
 - les stocks;
 - les terrains et bâtiments à leur juste valeur et les équipements;
 - les recettes, les dépenses et les avantages du personnel comptabilisés selon la méthode d'exercice intégrale.

Enfin, les notes complémentaires des états financiers contiennent beaucoup d'informations financières supplémentaires.

34. L'OIT a effectué beaucoup de travail pour compiler les informations nécessaires à l'adoption des normes IPSAS. Certaines de ces informations ne figuraient pas dans les systèmes d'information existants et ont dû être constituées. Ainsi, il a été nécessaire de créer de nombreuses bases de données pour étayer les diverses hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service, ainsi que d'autres avantages sociaux, tels que les soldes au titre des congés dans les foyers, des indemnités de rapatriement et des jours de congés accumulés. Il a fallu également obtenir des informations de diverses sources pour constituer les bases de données nécessaires à la comptabilisation des contributions volontaires selon les normes IPSAS. Tout cela a exigé une somme de travail importante, surtout qu'il a fallu obtenir une partie de ces informations des divers bureaux extérieurs.
35. Nos entretiens avec les membres de la direction ont aussi révélé que ce travail leur avait permis de mieux connaître les processus, les contrôles internes, ainsi que les systèmes d'information de l'OIT. La mise en œuvre des normes IPSAS a également procuré un autre avantage à l'OIT, ses départements et ses bureaux extérieurs ont commencé à comprendre leurs responsabilités à l'égard de parties des processus organisationnels qui permettent d'établir les états financiers. Par exemple, avant que les stocks soient comptabilisés dans les états financiers, le service des Publications n'avait jamais fait une prise d'inventaire ni fourni annuellement d'informations au Département des services financiers (FINANCE). Avec la mise en œuvre des normes IPSAS, l'inventaire physique des stocks fait désormais partie du processus annuel de préparation des informations financières qui servent à établir les états financiers de l'OIT. Il convient de mentionner également les contributions volontaires qui relèvent du Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV). Ce département doit maintenant collaborer étroitement avec FINANCE pour fournir des informations sur les ententes avec les bailleurs de fonds et permettre la constatation des contributions volontaires à recevoir dans les états financiers. La préparation des états financiers n'incombe plus uniquement aux services financiers.
36. Pour que l'OIT comprenne pleinement les avantages du nouveau référentiel d'information financière et la façon dont les nouvelles informations obtenues des divers départements peuvent contribuer à sa gestion, il est important qu'il tire des enseignements de la mise en œuvre des normes IPSAS.
37. Pour faire le bilan de la mise en œuvre des normes par rapport aux attentes et comprendre les aspects à améliorer, il sera utile à l'OIT de connaître les aspects réussis du processus d'adoption de ces normes et ceux qui le sont moins. Les enseignements que l'OIT pourra en tirer l'aideront également à mettre en œuvre d'autres normes éventuellement et à modifier des normes existantes.
38. Ce bilan peut aussi faire ressortir les problèmes ou les limites des divers systèmes d'information de l'OIT. Il peut éclairer de futurs travaux visant à rationaliser les modes de collecte des informations. Par exemple, la comptabilisation selon la méthode de comptabilité d'exercice des contributions volontaires exige actuellement beaucoup de travail manuel pour extraire les informations des bases de données informatisées.
39. Maintenant que toutes les parties des normes IPSAS ont été adoptées, il est important que l'OIT prenne du recul et tire des leçons du travail accompli. L'Organisation doit

aussi évaluer si les informations fournies dans ses états financiers consolidés aux parties prenantes, notamment au Conseil d'administration, communiquent, dans leur ensemble, des messages et des informations financières utiles au Conseil d'administration pour l'aider à assurer la gouvernance.

40. **Recommandation.** L'OIT devrait recenser les leçons à tirer de la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment sur le déroulement de la mise en œuvre. Elle devrait évaluer les avantages que l'adoption de ces normes lui procure, les aspects qu'il y a lieu d'améliorer, la manière dont les nouvelles informations établies pour préparer les états financiers peuvent éclairer la prise de décisions de gestion, ainsi que les enseignements à tirer de cette transition afin d'éviter de faire face un jour aux mêmes difficultés.

Réponse de l'OIT. Nous prenons acte de cette recommandation. Nous convenons qu'un bilan du processus de mise en œuvre des normes IPSAS serait utile et il sera entrepris avant la fin de l'exercice en cours.

Normes comptables internationales pour le secteur public – Prochaines étapes

41. Les normes IPSAS sont continuellement révisées par la profession comptable. En conséquence, le cadre d'information financière évolue et l'OIT doit étudier et évaluer les nouvelles normes et les révisions apportées aux normes existantes et les adopter pour établir ses états financiers consolidés. L'Organisation commencera d'ici peu à évaluer les nouvelles normes qui seront mises en œuvre en 2013. Trois normes auront probablement une incidence importante sur les états financiers consolidés: elles ont trait à la présentation, à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers.
42. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'Organisation, nous continuerons de surveiller l'adoption des nouvelles normes et la révision des normes IPSAS existantes et de faire part à l'avance à la direction et au Conseil d'administration de nos observations ou de nos préoccupations.
43. **Recommandation.** L'OIT devrait continuer de se préparer à mettre en œuvre les nouvelles normes IPSAS qui seront appliquées en 2013 et au cours des exercices ultérieurs, et notamment à dresser en temps opportun des états financiers pro forma, s'il y a lieu.

Réponse de l'OIT. Nous prenons acte de cette recommandation. L'évaluation des nouvelles normes IPSAS qui doivent être appliquées en 2013 a déjà commencé. Les états financiers pro forma de 2013 seront préparés d'ici la fin de septembre 2013 en vue des discussions avec le Commissaire aux comptes.

Autres questions

44. Pour ce qui est de nos audits de performance, nous nous concentrons sur les secteurs qui présentent des risques pour l'OIT. Il peut s'agir de secteurs représentant des coûts importants qui sont financés par le Budget ordinaire ou d'autres secteurs où l'OIT

pourrait obtenir de meilleurs résultats, tels que la gestion et les contrôles financiers ainsi que la gouvernance, ou encore de secteurs d'intérêt pour le Conseil d'administration. Cette année, notre audit a porté sur trois secteurs. Nos observations sont présentées ci-dessous.

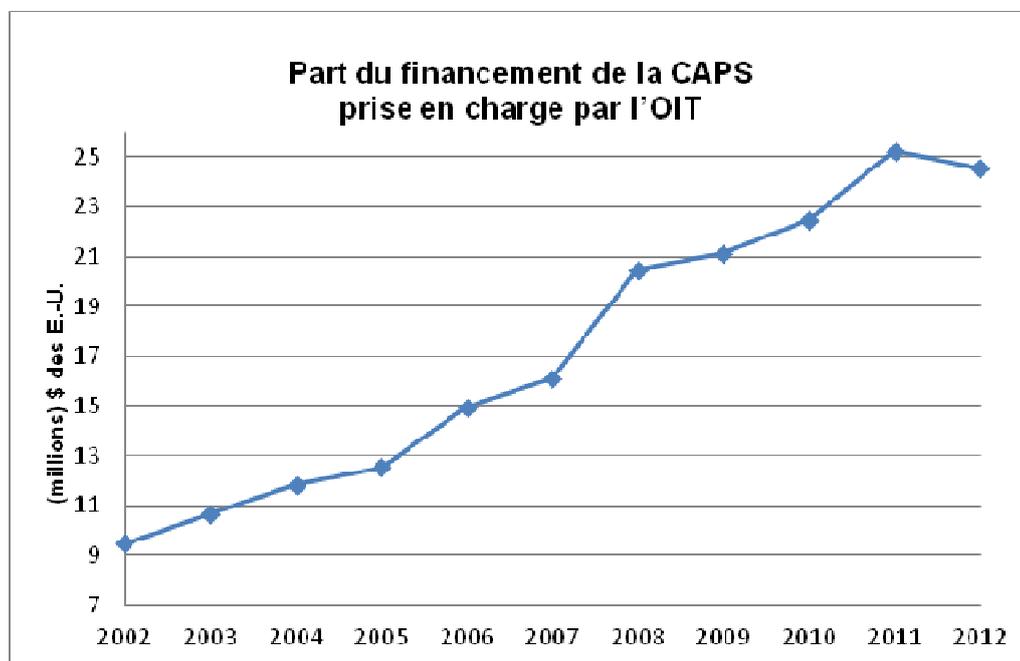
Stratégie de financement à long terme de l'assurance-maladie après la cessation de service

45. L'OIT offre une assurance-maladie aux membres de son personnel en activité, à ses fonctionnaires retraités, et aux personnes qui sont à leur charge ou leur survivent. Cette assurance est octroyée par la Caisse d'assurance maladie pour la protection de la santé du personnel (CAPS).
46. La CAPS a été créée en 1922 par une décision lors d'une assemblée constitutive des membres du personnel. Ses statuts et son règlement administratif mettent toujours l'accent sur l'offre d'une couverture médicale complète, à l'échelle internationale, conçue pour remplacer les régimes primaires au sein des systèmes nationaux de sécurité sociale. Au départ, la Caisse assurait seulement les fonctionnaires actifs volontairement affiliés qui travaillaient à Genève. Par la suite, l'affiliation à la Caisse, qui était cofinancée, de manière égale, par le personnel lui-même et l'OIT, est devenue obligatoire. Plus tard, la couverture médicale a été offerte aux fonctionnaires en activité dans les bureaux extérieurs et aux personnes à charge des membres actifs du personnel.
47. Au début des années 1950, les fonctionnaires retraités ont été autorisés à maintenir leur couverture médicale auprès de la Caisse. Ils devaient, au début, financer entièrement leur couverture médicale, sans aucune participation de l'OIT. En 1965, le Conseil d'administration a approuvé le financement paritaire de la couverture de la CAPS pour les fonctionnaires retraités et les personnes à leur charge. En 1952, l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est jointe à la CAPS. Les membres de son personnel ont ainsi pu s'affilier à la Caisse selon les mêmes modalités que celles applicables au personnel de l'OIT. Il convient de noter que l'audit que nous avons effectué en 2012 a uniquement porté sur le groupe des assurés de l'OIT.
48. Un Comité de gestion, composé de huit membres titulaires et de huit membres suppléants représentant les assurés et la direction de l'OIT et de l'UIT, assure la gestion de la Caisse. Le Comité a notamment pour mission de définir une politique pour la Caisse qui permette d'assurer sa viabilité financière.
49. Le 31 décembre 2012, la Caisse comptait environ 11 000 assurés de l'OIT. Près de 70 % de ces assurés – quelque 7 650 personnes – sont des fonctionnaires actifs (et les personnes à leur charge). Le reste, 3 350 personnes, sont des fonctionnaires retraités (et les personnes à leur charge). Pendant la période décennale qui a commencé le 1^{er} janvier 2002, le nombre de retraités de l'OIT assurés a augmenté d'environ 26 %, alors que les fonctionnaires en activité bénéficiant de cette assurance ont connu une hausse de 22 %.
50. Pendant l'exercice 2012, l'OIT a cotisé environ 24,5 millions de dollars des E.-U. à la Caisse, ce qui représente environ 55 % du financement total nécessaire au groupe des assurés de l'OIT. Le reste du financement de la Caisse a été assumé par les assurés eux-mêmes.

51. La part du financement de la Caisse assumée par l'OIT est une dépense qui est imputée au Budget ordinaire ou aux ressources extrabudgétaires de l'Organisation. Ce financement est donc assuré par les Etats membres, grâce aux contributions biennales à recevoir des Etats membres, ou les bailleurs de fonds, grâce aux contributions volontaires. De plus, au 31 décembre 2012, le passif au titre des prestations d'assurance maladie après la cession de service totalisait, selon les estimations établies, 857,6 millions de dollars des E. U. Le passif a augmenté de beaucoup au cours des dix dernières années en raison des fluctuations des marchés financiers (à savoir, les taux d'escompte et de change) et de l'accroissement de l'espérance de vie des assurés.

Dépenses annuelles de l'OIT

52. Afin de mieux comprendre l'incidence financière du régime d'assurance maladie sur l'OIT, nous avons examiné les coûts engagés et leur incidence sur la part du financement de la CAPS qui est assumée par l'OIT et qui figure au Budget ordinaire. Il s'agit d'une des plus importantes composantes des dépenses de personnel de l'OIT. Le graphique ci-après illustre la croissance, au cours de la période décennale qui a commencé le 1^{er} janvier 2002, de la part du financement en fonction du décaissement de la Caisse qui est prise en charge par l'OIT. Peu importe l'année, l'OIT applique en effet la méthode du financement en fonction du décaissement. C'est donc dire que les primes sont établies en fonction du coût des services rendus au cours de l'exercice et du maintien de l'équilibre financier de la Caisse qui est assuré par le Fonds de garantie.
53. A ce jour, le coût du financement de la Caisse a augmenté comme l'indique le graphique qui suit.



Source: Rapports annuels sur les activités de la Caisse.

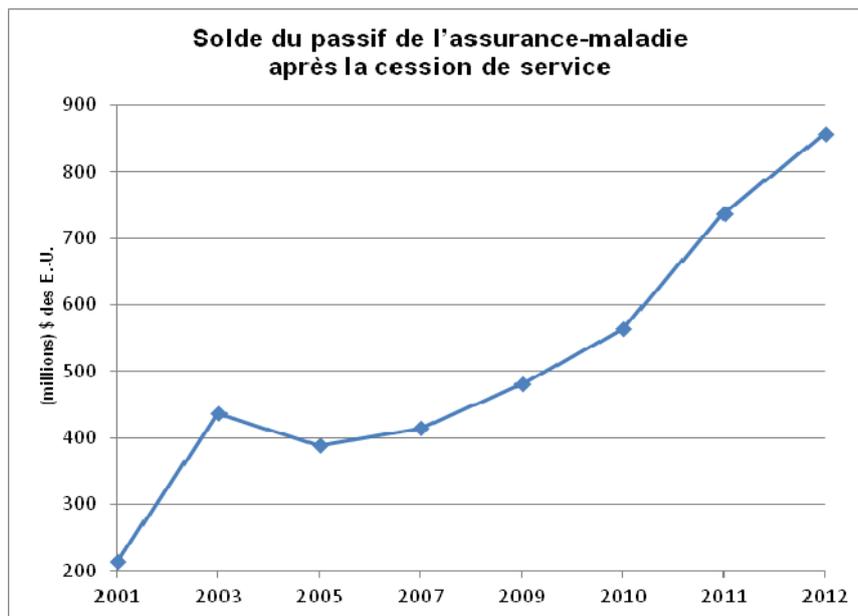
54. L'OIT et le personnel financent actuellement la Caisse d'assurance maladie pour la protection de la santé du personnel (CAPS) en fonction du décaissement, c'est-à-dire de manière à couvrir leur part des remboursements prévus des frais médicaux aux assurés (qui ont atteint quelque 41,6 millions de dollars des E.-U. en 2012) et à contribuer au maintien de la solvabilité de la Caisse. Les Statuts et Règlement administratif de la

Caisse d'assurance maladie pour la protection de la santé du personnel prévoient en effet la constitution d'un Fonds de garantie qui est consacré au maintien de la solvabilité de la CAPS. Ce Fonds doit notamment garantir qu'il y a des recettes opérationnelles minimales suffisantes pour permettre à la Caisse de s'acquitter de ses obligations à court terme, advenant le cas où les demandes de prestations dépasseraient les recettes. Au 31 décembre 2012, le Fonds de garantie se chiffrait à environ 53,2 millions de dollars des E.-U., ce qui se situe légèrement en dessous du centre de la fourchette établie pour le solde obligatoire du Fonds.

55. Au cours des dix dernières années, la situation financière de la Caisse a évolué de manière notable. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2002, la contribution de l'OIT au financement de la Caisse a augmenté d'environ 165 % pour les fonctionnaires actifs et de 153 % pour les fonctionnaires retraités. Ces augmentations s'expliquent en partie par le plus grand nombre d'assurés (qui sont passés de 8 900 en 2002 à 11 000 en 2012), les ajustements du taux de financement rendus nécessaires par la hausse des remboursements des frais médicaux et les fluctuations du taux de change.
56. Au cours de cette même période décennale, les remboursements des frais médicaux aux assurés ont augmenté, passant de 17,1 millions de dollars des E.-U. en 2002 à 41,6 millions de dollars des E.-U. en 2012. Si l'on tient compte également du renchérissement des frais médicaux, de l'accroissement du nombre d'assurés et des fluctuations du taux de change, cela représente une hausse de 143 % sur dix ans.

Augmentation continue du passif au titre de l'assurance-maladie après la cession de service de l'OIT

57. L'OIT demande une évaluation actuarielle indépendante de façon périodique du coût futur estimatif des prestations d'assurance-maladie après la cession de service auxquelles auront droit les fonctionnaires après leur départ à la retraite, y compris les retraités actuels. En date du 31 décembre 2012, la valeur actuarielle de ces coûts futurs se chiffrait à 857,6 millions de dollars des E.-U.
58. Comme l'indique le graphique qui suit, le passif de l'OIT au titre de l'assurance-maladie après la cession de service est passé d'un montant estimatif de 214 millions de dollars des E.-U. en 2002 à 857,6 millions de dollars des E.-U. à la fin de 2012. En dollars non constants, cela représente une hausse de 301 % en dix ans. Divers facteurs influent sur la valeur de ce passif, qui est établie par un actuinaire indépendant. Il faut notamment mentionner l'augmentation du nombre d'assurés, l'augmentation de l'espérance de vie, l'accroissement des frais médicaux et les fluctuations des marchés financiers.



Source: Rapports annuels sur les activités de la Caisse

59. L'OIT a commandé une étude actuarielle complémentaire portant sur la période allant de 2014 à 2023, en vue d'établir des projections sur la croissance des remboursements de frais médicaux aux assurés par la CAPS, et sur le taux de financement requis pour préserver la solvabilité de la Caisse, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel.
60. De plus, étant donné que la proportion des dépenses de personnel associées à ces prestations ne cesse de s'accroître, la direction a modifié sa politique en vue d'accroître la charge annuelle qui est imputée aux projets de coopération technique afin de s'assurer que le financement sera suffisant à court et à long terme pour offrir cette assurance au personnel affecté à ces projets.

Incidences futures

61. Dans le contexte économique actuel, l'OIT se voit contrainte de maintenir ou de réduire ses coûts. Le financement en fonction du décaissement de ces prestations d'assurance-maladie ne peut qu'aboutir à une escalade des coûts imputés au Budget ordinaire. La direction doit évaluer les répercussions à moyen et à long terme de cette stratégie de financement et présenter d'autres solutions aux Etats membres, car ce sont eux qui, à terme, doivent assumer la part des coûts assurée par l'OIT, qui est financée à même le budget ordinaire de l'Organisation.
62. **Recommandation.** L'OIT devrait déterminer la mesure dans laquelle sa part des coûts de la couverture médicale, qui est imputée annuellement au budget ordinaire, augmentera. Elle devrait aussi examiner d'autres solutions pour le financement à long terme du passif au titre des prestations d'assurance-maladie après la cession de service en tenant compte des contraintes budgétaires du programme et budget biennal, qui reflètent les contraintes budgétaires des Etats membres.

Réponse de l'OIT. Le Secrétariat de la Caisse, au nom de l'OIT, a commandé des études actuarielles visant à projeter la croissance des remboursements des frais médicaux aux assurés dans le cadre de l'assurance-maladie après la cession de service, et le taux

de contribution nécessaire pour maintenir la solvabilité de la Caisse, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. L'Assemblée générale des Nations Unies examine actuellement des stratégies à l'égard du passif de l'ONU au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. L'OIT suivra de près les travaux et les décisions de l'ONU et, dans le souci d'une harmonisation plus poussée, proposera au Conseil d'administration une politique de financement de ces prestations à l'image de celle adoptée par les Nations Unies.

Conclusion

63. L'OIT doit établir des prévisions à l'égard de l'escalade de sa contribution annuelle aux coûts de la CAPS. Elle doit aussi définir une stratégie de financement à long terme du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service qui lui permette d'assurer le versement de prestations aux fonctionnaires retraités qui ne cessent de croître en nombre.

La gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'Organisation

64. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a entrepris un grand projet de rénovation du bâtiment de son siège. Pour l'OIT, il s'agit là d'une entreprise importante comportant des risques qui auront une incidence sur son personnel pendant plusieurs années et qui nécessiteront des ressources financières de taille de la part des Etats membres. Il importe donc que le projet soit réalisé conformément à un calendrier convenu et au budget financier approuvé. Pour ce faire, il est essentiel que l'OIT dispose d'un cadre de gouvernance solide pour assurer la réussite du projet.
65. En novembre 2006, le Conseil d'administration a pris connaissance des résultats d'une étude indépendante sur le bâtiment du siège menée par une société internationale d'arpenteurs-géomètres. L'étude présentait une évaluation technique exhaustive des besoins en rénovation du bâtiment, une proposition de plan de mise en œuvre en trois phases et une estimation des coûts. Les auteurs ont constaté que la structure du bâtiment du siège, inauguré en 1974, était solide, mais ils ont conclu que ses installations, équipements et matériaux techniques s'étaient en partie détériorés, qu'ils avaient atteint la fin de leur durée de vie utile et qu'il fallait les remplacer pour des raisons de sécurité et d'efficacité énergétique. On a donc proposé un plan de rénovation, qui s'articulerait en trois phases se chevauchant sur une décennie à compter de 2007.
66. En mars 2007, le Conseil d'administration a autorisé le Bureau international du Travail (BIT) à entreprendre des négociations sur le transfert ou la vente possible de terrains, afin de présenter un plan complet pour le financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT. En outre, le BIT a demandé à un expert indépendant externe de confirmer l'estimation originale des coûts de rénovation. Ce dernier a conclu que l'estimation des coûts était fondée, mais il a souligné qu'il fallait tenir compte de l'inflation. Il a aussi formulé diverses recommandations, entre autres l'ajout de provisions pour la gestion du projet et du marché, ainsi que pour l'efficacité énergétique, ce qui a amené le coût estimatif total à 181,7 millions de francs suisses (FS). En mars 2008, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à élaborer un plan directeur pour la

rénovation et remise en état du bâtiment du siège. En novembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé le plan de rénovation complet du bâtiment du siège, qui devait être réalisé en deux phases allant de 2011 à 2018, à un coût estimatif total de 203,3 millions de FS. En novembre 2011, le Bureau a présenté au Conseil d'administration un document d'information qui englobait un aperçu de la structure de gouvernance ainsi qu'un registre des risques pour le projet.

67. Le projet de rénovation figure à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration depuis novembre 2004. Au nombre des coûts engagés depuis lors (à l'exclusion de celui des rénovations urgentes) figurent les coûts suivants: l'étude des ingénieurs de structure, menée en 2004, visant à établir le coût estimatif du projet; l'étude technique indépendante du bâtiment, menée en 2005; l'évaluation, menée en 2007 par deux consultants, des options financières et des coûts estimatifs; l'appui reçu d'un consultant externe à l'équipe du projet en interne en 2008; les services d'un architecte chargé d'étudier l'utilisation d'un bâtiment temporaire, en 2008; et une étude de modes d'aménagement des terrains de l'OIT en 2009. L'OIT a engagé environ 1,6 million de dollars des E.-U. entre 2004 et 2011. Ces coûts ont été imputés en partie au budget ordinaire et en partie au budget du projet de rénovation du bâtiment du siège.
68. Notre audit visait à déterminer si l'OIT avait mis en place un cadre de gouvernance solide pour l'ensemble du projet de rénovation.

L'OIT a cerné le besoin d'évaluer son cadre de gouvernance

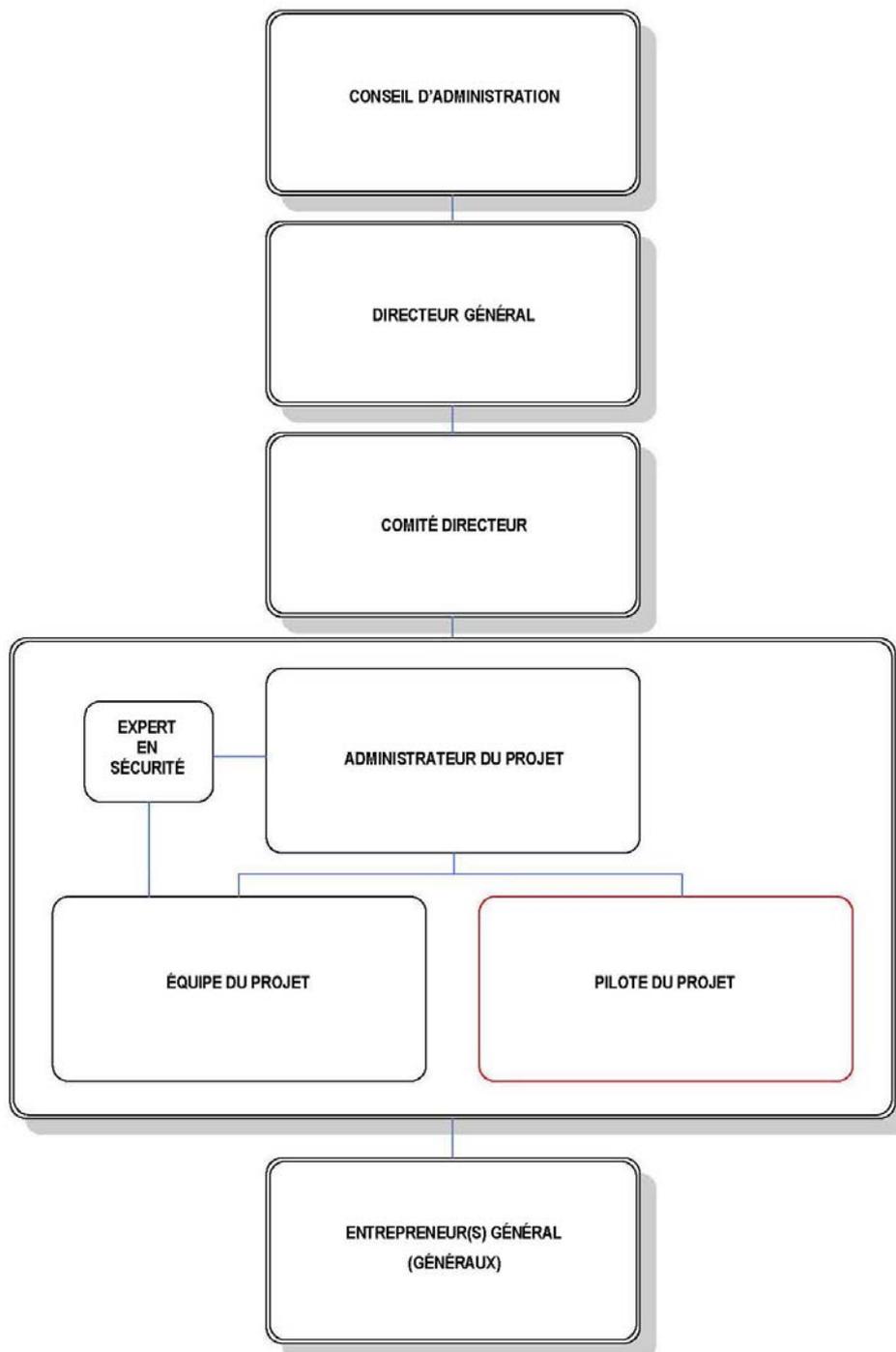
69. On entend par gouvernance la prise de décisions de haut niveau dans le but de fournir une orientation. Une saine gouvernance permet d'instaurer un processus de prise de décisions efficace visant à définir les résultats souhaités, à obtenir et à gérer les ressources, et à établir des obligations redditionnelles en vue de l'atteinte des résultats. Le rapport d'audit interne sur les travaux de rénovation urgents et la structure de gouvernance du projet de rénovation du bâtiment du siège (2007 à 2010), présenté au Directeur général le 15 février 2013, renferme des principes tirés des meilleures pratiques. Parmi ceux-ci, mentionnons l'établissement d'une structure de projet; de fonctions, de responsabilités et d'obligations de rendre compte précises; le recensement des parties prenantes; la communication d'informations suffisantes en temps opportun pour la prise de décisions; ainsi que des voies de communication claires. Le rapport ajoute qu'une fois ces principes instaurés, ils devaient être appuyés par des méthodes et des contrôles appropriés. Nous souscrivons aux meilleures pratiques préconisées par le Chef auditeur interne dans son rapport. Ce document précise que [traduction] «la structure de gouvernance d'un projet devrait permettre de s'assurer que des mécanismes de gouvernance rigoureux sont mis en place, et qu'ils sont étayés des méthodes et des contrôles appropriés et appliqués tout au long du cycle de vie du projet».

La structure de gouvernance du projet doit être parachevée

70. L'OIT a instauré pour le projet de rénovation une structure de gouvernance qui a été approuvée, comme l'illustre l'organigramme ci-dessous. En janvier 2013, le Conseil d'administration s'est vu soumettre un document définissant les fonctions de l'administrateur du projet et précisant qu'il relèverait directement du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme. D'après nos discussions avec l'administrateur du projet et le Directeur général adjoint, la structure de gouvernance fait actuellement

l'objet d'une révision dans le but d'y ajouter, entre autres, un autre comité de gouvernance qui conseillerait les décideurs du projet.

Structure du projet de rénovation de l'OIT



Source : GB.312/PFA/5(&Corr.)

Les fonctions et les responsabilités doivent être précisées davantage

71. Il est essentiel pour la gouvernance d'un projet d'établir pour chaque partie prenante des fonctions et des responsabilités claires et bien comprises. Nous avons constaté que, même si le mandat du Comité directeur du projet de rénovation comportait de nombreux éléments, il fallait le préciser davantage pour que les membres comprennent mieux les pouvoirs de décision qui leur sont délégués. Ainsi, le mandat du Comité directeur prévoit qu'il [traduction] «approuvera tout changement technique important au projet proposé par l'administrateur du projet, ayant des conséquences sur le budget, la portée, l'échéancier ou la qualité, dans les limites des enveloppes budgétaires approuvées, sur la recommandation de l'équipe et du pilote du projet». Or, nous n'avons pas trouvé de définition de ce que l'on entendait par «important» ni aucun exemple à l'appui de la terminologie utilisée.
72. Un autre exemple de précision qui s'impose dans le mandat du Comité directeur du projet de rénovation concerne l'énoncé selon lequel le Comité [traduction] «communiquera au Directeur général les questions qui, à son avis, doivent être portées à son attention ou qui exigent son approbation, ou qui doivent être communiquées au Conseil d'administration, telles que les dépassements de coût, les retards importants et les changements techniques importants par rapport au plan complet approuvé par le Conseil d'administration». Nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'information plus poussée, à savoir si les dépassements de coûts sous le seuil d'un certain montant en dollars qui sont considérés comme étant négligeables seraient quand même signalés au Directeur général. Faute d'énoncé clair et sans une compréhension parfaite des responsabilités déléguées, des décisions pourraient ne pas être prises au niveau hiérarchique approprié, ce qui pourrait entraîner des retards dans les travaux de rénovation. Cela est particulièrement important lorsqu'il faut approuver des changements pendant le projet.
73. D'après un examen du mandat du Comité directeur, il n'y a pas de date butoir pour la prise des décisions. Les membres du Comité doivent se réunir au moins tous les mois. A mesure que le projet de rénovation avance, certaines décisions doivent être prises dans un bref délai de façon à ne pas retarder les travaux de rénovation au jour le jour. Afin de s'assurer que les travaux se déroulent sans heurt et que l'OIT prend les décisions requises, il est important d'établir des dates butoirs pour les décisions clés et de prévoir un mécanisme à suivre si ces dates n'étaient pas respectées.

Un calendrier des résultats attendus doit être mis en place

74. Nous avons rencontré un certain nombre de parties prenantes au projet pour leur demander si l'OIT disposait d'un calendrier de projet approuvé, qui contenait les décisions clés à prendre, notamment les principaux résultats attendus. Nous avons constaté que l'OIT n'avait pas établi de calendrier assorti de dates butoirs pour les principales étapes, telles que l'approbation de la structure de gouvernance, qu'il est essentiel d'obtenir avant le début des travaux de rénovation. Nous avons examiné les informations fournies par l'administrateur au Comité directeur du projet de rénovation en février 2013. Nous avons relevé qu'il y avait peu d'informations sur les éléments nécessitant des décisions de la part du Comité. Seulement trois tâches liées aux contrats étaient assorties d'une date butoir précise. Le document mentionnait des tâches telles que «l'approbation des processus d'achat», «la revue de l'intervention du Comité des

contrats» et «l'intervention approuvée du Comité des contrats», mais sans indiquer de dates précises.

75. Nous nous attendions à trouver une liste d'autres tâches, par exemple l'approbation de la structure finale du projet de rénovation, l'approbation du mandat final de chaque partie prenante et l'approbation finale de la délégation de pouvoirs (avec les chiffres en dollars correspondants). Pour chaque tâche, il aurait fallu indiquer une date butoir à laquelle elle serait étudiée, parachevée et approuvée.

Responsabilité redditionnelle accrue est requise

76. Pour que toutes les parties prenantes soient en mesure de prendre des décisions éclairées, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués, il est essentiel qu'elles reçoivent régulièrement des rapports financiers complets et exacts sur le projet de rénovation. Nous avons examiné les informations fournies à la réunion de février 2013 du Comité directeur du projet de rénovation. Nous avons constaté que les informations financières étaient incomplètes en ce sens qu'elles ne fournissaient pas suffisamment de détails pour permettre aux membres du Comité d'exercer leur fonction de surveillance. Le rapport mensuel, par exemple, renfermait une seule page d'informations financières, qui était un sommaire de haut niveau. Les informations étaient présentées pour les grandes catégories; toutefois, elles n'avaient pas été ventilées par postes importants pour chaque catégorie. Une ventilation permettrait au Comité directeur de surveiller les dépenses budgétaires avec plus de précision, ce qui deviendra essentiel à mesure que le projet avancera.
77. Les rapports présentés au Comité directeur doivent être exhaustifs et comprendre des informations qualitatives et quantitatives complètes sur le projet. Ainsi, ils doivent renfermer des informations détaillées sur le budget approuvé et révisé par poste important; les charges réelles par segment de travaux pour la période présentée ainsi que le total cumulatif pour la période; les coûts prévus pour la prochaine période de rapport et pour l'ensemble du projet, avec des explications sur tous les écarts; ainsi qu'un rapport détaillé sur l'avancement du projet, accompagné d'explications sur les retards par rapport au calendrier approuvé.
78. Il importe de fournir le niveau nécessaire d'informations financières détaillées de façon à ce que la surveillance prévue pour chaque niveau soit dûment exercée. En l'absence d'informations financières ou non financières complètes et exactes, l'OIT ne sera pas en mesure de surveiller comme il se doit l'état d'avancement du projet en regard des principales étapes et de contrôler les coûts par rapport au budget approuvé. La présentation d'informations qualitatives sur l'état d'avancement du projet par rapport aux étapes oblige les parties prenantes à s'interroger sur les progrès des rénovations et à évaluer si l'OIT pourra réaliser le projet en question en respectant le budget, les échéances et le plan approuvés. L'administrateur du projet nous a appris qu'on est en train d'examiner le format et le contenu des rapports financiers à présenter à chaque partie prenante.
79. Chacune des parties prenantes, notamment le Conseil d'administration, a besoin d'informations financières et non financières différentes pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Dans certains cas, les informations demandées peuvent devoir être plus détaillées que d'autres. Des consultations avec chacune des parties prenantes pourraient donner des orientations utiles pour préparer les rapports sur l'état

d'avancement du projet de rénovation. Ainsi, chaque partie prenante recevrait les informations requises à un niveau suffisamment détaillé pour lui permettre d'exercer une diligence raisonnable.

80. L'OIT examine la surveillance exercée sur les avenants et les niveaux des pouvoirs connexes. Conformément à son mandat, le Comité directeur du projet de rénovation [traduction] «approuve tout changement technique important au projet». Il serait approprié que l'OIT présente une définition plus précise de ce qu'elle entend par «changement technique important» pour s'assurer que tous ont des mandats clairs lorsqu'ils reçoivent des avenants et que des mesures doivent être prises. Dans le cadre du processus actuel, les avenants, s'ils sont importants, devraient probablement être examinés et approuvés par le Comité chargé des marchés. Un examen du processus permettrait de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement des efforts de la part du Comité chargé des marchés et du Comité directeur, auquel il incombe également d'approuver les avenants importants. L'OIT doit trouver le juste équilibre, d'une part, entre la mise en place de contrôles internes suffisants et appropriés et, d'autre part, l'assurance que les activités du projet de rénovation ne sont pas retardées par la lourdeur des processus administratifs.
81. **Recommandation.** L'Organisation internationale du travail (OIT) devrait s'assurer que le cadre de gouvernance de son projet de rénovation est parachevé et approuvé sans plus tarder. A tout le moins, ce cadre devrait englober:
- une structure organisationnelle finale pour le projet;
 - des fonctions et des responsabilités claires pour les parties prenantes;
 - un calendrier documenté précisant les principaux résultats attendus;
 - une délégation des pouvoirs claire et bien documentée (qui est responsable de quoi, les limites en dollars et les décisions clés à prendre dans un délai certain);
 - des rapports sur l'état d'avancement définis et complets renfermant des informations financières et non financières qui répondent aux besoins des parties prenantes.

Réponse de l'OIT. Nous souscrivons entièrement aux constatations du Commissaire aux comptes. Pour donner suite à un examen interne, une nouvelle structure de gouvernance est en train d'être parachevée en collaboration avec le Chef auditeur interne. L'état d'avancement actuel du projet, c'est-à-dire sa conception et la réalisation des plans de base, ne nous fournit pas encore suffisamment d'informations pour établir un calendrier complet ou un budget plus détaillé. L'équipe du projet poursuit ses travaux conformément aux décisions du Conseil d'administration prises en novembre 2010. Nous prendrons en compte toutes les recommandations du Commissaire aux comptes pour définir la structure de gouvernance révisée ou le Plan de qualité du projet, qui seront actualisés s'il y a lieu tout au long de la durée de vie du projet de rénovation pour répondre aux besoins du Bureau international du Travail (BIT).

Conclusion

82. L'OIT a mis en place un cadre de structure de gouvernance pour le projet; toutefois, il faut y ajouter d'autres éléments qui sont nécessaires pour satisfaire aux meilleures pratiques. Une structure bien fondée aidera les parties prenantes engagées dans le projet

de rénovation du bâtiment du siège à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance pour qu'elles puissent réaliser les travaux en respectant les échéances et le budget.

La gouvernance des technologies de l'information

83. Par gouvernance des technologies de l'information (TI), on entend les mécanismes de surveillance et les processus décisionnels visant les technologies de l'information qui favorisent le succès d'une organisation. Il est donc primordial pour une entité comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui dépend des TI, que ses actifs informatiques et les processus qui s'y rattachent soient administrés de manière responsable, efficiente et rentable, afin d'appuyer les objectifs de l'Organisation.
84. Nous avons vérifié, à un niveau général, si la structure actuelle de gouvernance des TI, notamment le processus d'achat, et les normes de développement avaient été officialisées et instaurées avec efficience et efficacité. Nos travaux d'audit de la gouvernance des TI ont été réalisés en novembre 2012.

La structure actuelle de gouvernance des TI est décentralisée

85. Le département qui assure la plupart des fonctions informatiques au sein de l'OIT, soit le Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM), ne dispose pas d'une direction opérationnelle ni fonctionnelle pour tous les secteurs des TI. En effet, l'ITCOM régit et administre la majorité des fonctions informatiques au siège, mais certains volets des TI sont gérés à l'extérieur de l'ITCOM, que ce soit au siège de l'Organisation ou dans ses bureaux extérieurs. Cette situation ne permet pas d'instaurer une architecture informatique générale unique, engendre le chevauchement des efforts, empêche le respect des normes et l'intégration, et alourdit les coûts opérationnels.
86. En raison du modèle actuel, il est plus difficile pour les services des TI de collaborer avec les responsables des activités de manière à tirer pleinement parti des technologies pour aider l'OIT à s'acquitter de son mandat de la manière la plus efficiente et la plus rentable possible. Pour les secteurs où les fonctions ont été centralisées au sein de l'ITCOM, comme l'administration des réseaux locaux au Département du développement des ressources humaines et au Bureau de Programmation et de Gestion (PROGRAM), des économies d'échelle et une amélioration de la prestation des services ont été constatées.
87. Nous avons observé qu'il n'y avait pas de structure hiérarchique officielle entre l'ITCOM et le personnel qui assure les services informatiques sur le terrain. Ceux-ci relèvent de la direction des bureaux locaux. L'ITCOM définit les normes, les politiques et les procédures de gestion des activités de TI, forme le personnel informatique qui travaille hors siège et lui fournit des directives. Il n'a cependant pas le pouvoir ni les ressources nécessaires pour favoriser et assurer le respect des directives. Cela peut entraîner des incohérences entre la prestation et la gestion des services informatiques au siège et dans les bureaux extérieurs de l'OIT, ce qui peut alourdir les coûts. Nous avons constaté que lorsque la structure hiérarchique était centralisée, comme c'est le cas grâce au regroupement des services de dépannage informatique au sein de l'ITCOM, au siège de l'Organisation, des normes et des processus avaient été définis, la performance était mesurée et les gains d'efficience pouvaient être quantifiés.

88. Même si de hauts comités de gestion prennent des décisions stratégiques et opérationnelles en matière de TI au siège, il n'y a pas de mécanisme de gouvernance qui englobe à la fois le siège et les bureaux extérieurs. Faute d'une structure de gouvernance des TI prédominante pour l'ensemble du Bureau, la décentralisation des matériels, des systèmes et des services informatiques peut continuer de s'accroître. Une telle structure à l'échelle du Bureau permettrait de mieux définir la stratégie en matière de TI et surveiller les résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux buts fixés en vue d'assurer:
- la protection des actifs informatiques et des investissements de l'OIT en la matière;
 - l'harmonisation des priorités en matière de TI;
 - la valorisation des TI;
 - l'atténuation des risques, au besoin.
89. **Recommandation.** L'OIT devrait instaurer une structure de gouvernance des TI chargée de surveiller les systèmes et les services informatiques dans l'ensemble du Bureau.

Réponse de l'OIT. L'OIT accepte les recommandations du Commissaire aux comptes. L'Organisation examinera les fonctions informatiques qui sont encore décentralisées au sein de son siège dans le cadre des réformes administratives qui ont été annoncées par le Directeur général en février 2013. Ces initiatives prévoient notamment le renforcement de la structure hiérarchique et de la gestion de responsabilité à l'égard des TI dans les bureaux extérieurs.

Dans le contexte de la réforme administrative, un nouveau département de gestion des technologies et de l'information a été créé en vue de relever le niveau de la gouvernance des TI dans l'ensemble du Bureau et de la centraliser. Le nouveau département sera dirigé par un directeur des systèmes d'information qui conseillera la haute direction sur tous les aspects de la gestion de l'information et des technologies, notamment les questions relatives aux stratégies, à l'architecture, à la gouvernance, aux politiques, à l'affectation des ressources et aux opérations.

Un cadre revu et corrigé de gouvernance des TI pour l'ensemble du Bureau a aussi été élaboré. Il entrera en vigueur dès la nomination du directeur des systèmes d'information. Le cadre de gouvernance des TI proposé comportera un seul organe faisant autorité qui sera responsable de toutes les décisions en matière de gouvernance des TI. Cette instance, présidée par le Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme, sera composée de représentants des bureaux extérieurs.

Achats de certains biens et services informatiques ne sont pas centralisés

90. Certains départements au siège et dans les bureaux extérieurs sont habilités à acquérir des biens et services informatiques sans consulter l'ITCOM. Cette situation a donné lieu à la mise en place de systèmes disparates qui ne sont pas conformes à l'architecture d'entreprise des TI de l'OIT, ce qui réduit les économies d'échelle, aggrave les risques en matière de sécurité informatique, nuit à l'interopérabilité et alourdit les coûts de soutien.

91. L'ITCOM assure une gestion centralisée des achats d'ordinateurs et de licences de logiciels de bureau pour tout le personnel de l'OIT, dont les coûts sont imputés au budget ordinaire. Par ailleurs, des ententes clés ont aussi été conclues avec la plupart des grands fournisseurs d'équipements, de logiciels et de services informatiques. Cependant, un certain nombre d'actifs informatiques ne sont pas gérés par l'ITCOM au nom de l'ensemble du Bureau. Or, le regroupement et la coordination des achats d'équipements et de licences pourraient permettre aux bureaux extérieurs de réaliser des économies supplémentaires. Nous avons aussi remarqué que des experts-conseils en informatique étaient embauchés directement par diverses unités de l'Organisation pour réaliser des travaux qui ne sont pas encadrés par l'ITCOM. Le regroupement ou la centralisation de la gestion des services informatiques sous-traités ou externalisés permettraient également d'améliorer le contrôle qualité.
92. **Recommandation.** L'OIT devrait disposer de contrôles et de politiques en matière d'achats de TI pour s'assurer que les achats de biens et de services informatiques sont conformes aux stratégies et aux normes approuvées.

Réponse de l'OIT. L'OIT accepte la recommandation du Commissaire aux comptes. En pratique, il y a des politiques et des processus qui permettent d'assurer le respect des normes en matière de TI. Pour les grands projets de TI, cette mission incombe au Comité des contrats. Les politiques doivent toutefois être renforcées pour les transactions et les projets de moindre valeur. Cette question devra être réglée lors de la révision du cadre de gouvernance des TI et la diffusion du nouveau manuel des achats.

Une multitude de départements assurent des services de TI

93. Divers départements assurent des services de TI au siège. Certains ne sont pas spécialisés en informatique, mais assurent certains services de TI comme la gestion des salles de serveurs, des réseaux, des communications sans fil, des imprimantes et des services de télécommunication. D'autres départements disposent d'un personnel qui se consacre exclusivement aux TI et qui fournit des services qui chevauchent ceux rendus par l'ITCOM. Les fonctions et les services de TI qui sont assurés de façon décentralisée hors du département central des TI de l'OIT entraînent:
- des écarts dans les niveaux de service;
 - des services de TI plus complexes pour les utilisateurs;
 - un manque de transparence sur les coûts généraux en matière de TI;
 - la prise de décisions indépendantes qui pourraient ne pas concorder avec les priorités stratégiques et l'orientation future des TI au Bureau international du Travail (BIT).
94. Divers départements utilisent une variété de logiciels qui ne sont pas conformes aux normes établies par l'ITCOM. Il est donc difficile pour le Bureau d'assurer le soutien technique et la maintenance des systèmes informatiques à long terme. Par exemple, le site Web de l'OIT, son site intranet et les principales applications des départements sont tous gérés à l'extérieur de l'ITCOM et ont été élaborés à partir de produits logiciels variés. Assurer le soutien d'une grande diversité de produits logiciels fait augmenter les coûts de licence, les coûts d'intégration, le nombre de formations spécialisées nécessaires pour le personnel des services informatiques, et les coûts de maintenance liés aux mises à niveau des logiciels.

95. **Recommandation.** L'OIT devrait faire l'inventaire de ses fonctions et applications de TI dans le but de rationaliser ses normes, ses produits logiciels, ses systèmes informatiques et les fonctions de développement de logiciels connexes.

Réponse de l'OIT. L'OIT accepte la recommandation. Les initiatives de réforme administrative qui sont en cours permettront de regrouper et de rationaliser les fonctions, les systèmes, les produits, les services et les ressources de TI qui sont décrits précédemment. La gestion du site intranet de l'OIT, de son site Web, de ses réseaux locaux, des télécommunications, des appareils sans fil, des imprimantes et du développement décentralisé de logiciels sera réunie au sein du nouveau département de gestion des technologies et de l'information. Les réformes viseront également le personnel qui assure des fonctions informatiques à l'extérieur de leur secteur de compétences de base.

Conclusion

96. L'OIT est en voie de réaménager et de réformer ses structures et ses processus administratifs et de gestion. Nous avons constaté que le réaménagement devrait toucher la gouvernance des TI. Il faut considérer la gouvernance des TI comme un volet stratégique qui permet de faire concorder les TI avec les activités de l'OIT. L'OIT devrait s'appuyer sur les technologies pour s'acquitter de son mandat d'une manière efficiente et rentable. En assurant une bonne gouvernance de ses ressources informatiques, l'OIT pourra compter sur des services à valeur ajoutée, qui pourront contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Progrès réalisés à l'égard des recommandations du dernier exercice

97. En 2012, nous avons effectué un suivi des recommandations de notre rapport de 2011 au Conseil d'administration. Ces recommandations visaient cinq secteurs: contrôles d'applications – ressources humaines, contrôles généraux informatiques – progiciel Oracle Enterprise Business Suite (IRIS), la mise en œuvre des normes IPSAS, les prochaines étapes des normes IPSAS et ressources humaines – planification de la relève. De plus, nous avons effectué un suivi des recommandations en cours de mise en œuvre, qui avaient aussi été abordées dans notre rapport de 2011. Ces recommandations portaient sur trois secteurs: mesure de la performance et compte rendu des résultats, ressources humaines – formation et perfectionnement, et audit interne.
98. En ce qui concerne les contrôles d'applications – ressources humaines, nous avons constaté que l'OIT avait réalisé certains progrès en vue de corriger les déficiences détectées dans ce secteur. Des modifications aux responsabilités d'exécution des tâches du personnel des RH, qui devraient entrer en vigueur en mai 2013, ont été proposées. L'automatisation de certains avantages du personnel a également été mise en place, et d'autres sont en cours d'examen.
99. En ce qui a trait aux contrôles généraux informatiques, à la mise en œuvre des normes IPSAS et aux prochaines étapes, et à l'audit interne, l'OIT a donné suite à toutes les recommandations.

100. Dans le secteur des ressources humaines – planification de la relève, il reste des progrès à accomplir. La direction nous a informés qu'un nouveau spécialiste de la planification de la main-d'œuvre et de la classification des postes avait été recruté et qu'un module de planification de la main-d'œuvre était en cours d'examen. Les Ressources humaines évaluent également des outils en ligne de recensement des compétences et de planification de la main-d'œuvre. Un module de gestion de l'apprentissage a été lancé au siège en mars 2013 et on s'attend à ce qu'il soit mis en œuvre dans les bureaux extérieurs au cours de l'été 2013. Une équipe de travail sur la mobilité a été mise sur pied en janvier 2013 dans le cadre d'une présente réforme avec le mandat de revoir la mobilité actuelle et d'élaborer un ensemble de propositions exhaustives sur la mobilité du personnel.
101. En ce qui concerne les ressources humaines – formation et perfectionnement, la mise en œuvre du module de gestion de l'apprentissage progresse et un programme de formation en ligne en gouvernance interne rend maintenant obligatoire la formation en ligne pour tout le personnel. En plus de cet outil et de l'achat d'un système de gestion de la performance, l'OIT prévoit acquérir un module de planification de la main d'œuvre afin d'aider le Bureau à recenser les compétences du personnel de façon intégrée et à déterminer les compétences à obtenir.
102. Dans le secteur de la mesure de la performance et du compte rendu des résultats, les travaux progressent toujours. L'OIT a entrepris un projet pilote visant à renforcer les indicateurs quantitatifs existants qui sont communiqués au Conseil d'administration. Pour ce faire, l'OIT utilisera des données additionnelles conçues pour améliorer l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des résultats produits par l'Organisation. Un échantillon de ces informations a déjà été présenté au Conseil d'administration en mars 2013 et a été reçu par le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI). L'OIT prévoit que l'utilisation de cette approche pour la préparation de la mise en œuvre du programme de 2012-2013 permettra au Bureau de fournir au Conseil d'administration des informations sur la performance plus étoffées, ce qui l'aidera à s'acquitter de sa mission de surveillance.
103. Pour ce qui est de l'audit interne, l'Auditeur interne a présenté au Directeur général, au début de février 2013, son plan d'audit de 2013-2014, qui comprenait une analyse des ressources nécessaires pour exécuter ses travaux. Pendant l'exercice, il a également fourni en août 2012 un rapport d'étape sur la couverture de l'audit prévu pour la période de janvier à juillet 2012 et, en janvier 2013, un rapport sur les modifications apportées au plan d'audit initial de 2013.

Recommandations incluses dans le rapport soumis au Conseil d'administration sur l'audit de 2011, y compris les recommandations de 2010 toujours à mettre en œuvre	Progrès
<p>Contrôles d'applications – ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous recommandons à l'OIT de faire davantage respecter le principe de la séparation des tâches dans le système; de procéder à des examens indépendants de la saisie des données et des ajustements apportés manuellement; et de veiller à ce que les procédures d'approbation pour toutes les opérations relatives au personnel respectent le processus d'exécution des tâches établi. <p>Contrôles généraux informatiques – progiciel Oracle Enterprise Business Suite (IRIS)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous recommandons à l'OIT de ne confier aux utilisateurs aucune responsabilité de développement d'applications dans l'environnement de production et de n'attribuer aux développeurs aucun droit d'accès à l'administration du système. 	<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"></p>
<p>Normes comptables internationales du secteur public – mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport de 2010, l'OIT devrait cerner les questions devant être examinées par le groupe de travail de l'ONU et continuer de suivre de près les nouvelles mesures qu'il a mises au point pour assurer la comparabilité et l'application uniforme et appropriée des IPSAS au sein de l'ensemble des organisations onusiennes. 	<p style="text-align: center;"></p>
<p>Normes comptables internationales pour le secteur public – prochaines étapes</p> <ul style="list-style-type: none"> L'OIT devrait continuer à se préparer en vue de l'adoption des normes IPSAS, qui seront appliquées en 2012, notamment en établissant des états financiers consolidés pro forma. 	<p style="text-align: center;"></p>

<p>Ressources humaines – planification de la relève</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'OIT devrait se doter de la capacité nécessaire pour effectuer des analyses de l'effectif et poursuivre ses efforts afin d'accroître le taux de réponse à l'opération de recensement des compétences de manière à pouvoir déterminer les compétences de son effectif ainsi que ses besoins actuels et futurs à cet égard. • L'OIT devrait élaborer un processus de planification de la relève, lequel: permettrait de recenser ses postes clés; comprendrait un mécanisme permettant d'informer les employés au sujet des postes clés et des compétences nécessaires pour ces postes; et comprendrait un mécanisme pour préparer les employés à occuper des postes de niveau supérieur ou des postes de direction. • L'OIT devrait envisager de favoriser la mobilité du personnel afin de permettre aux employés d'acquérir l'expérience nécessaire pour obtenir des postes de niveau supérieur. 	
<p>Ressources humaines – formation et perfectionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'OIT devrait formaliser son évaluation des activités d'apprentissage ainsi que ses mécanismes de mesure afin d'en déterminer l'efficacité au niveau de l'Organisation et d'améliorer les programmes de formation. • L'OIT devrait mettre au point une formation à l'intention des gestionnaires et du personnel de soutien investis de responsabilités liées à la gouvernance interne et à la reddition de comptes au sein de l'Organisation. Elle devrait rendre la formation obligatoire et l'intégrer formellement dans le programme de perfectionnement du personnel. • L'OIT devrait tenter d'accroître le taux de réponse du recensement des compétences de sorte qu'elle puisse obtenir un tableau plus représentatif des compétences actuelles des professionnels, et cerner les lacunes qui l'empêchent de satisfaire ses besoins et les combler. • L'OIT devrait clarifier les rôles et responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage afin d'en promouvoir une compréhension commune dans l'ensemble de l'Organisation. 	

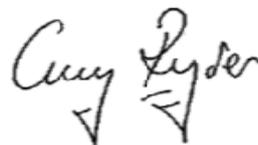
3. Approbations des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés.



Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

30 avril 2013



Guy Ryder
Directeur général

30 avril 2013

4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, et les états consolidés de la performance financière, les états consolidés des variations de l'actif net, les tableaux consolidés des flux de trésorerie et les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables internationales du secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables expliqués à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, les normes comptables internationales du secteur public ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Selon le paragraphe 6 de l'Annexe au *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur mes audits des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michaël Ferguson, FCA

Le 30 avril 2013
Ottawa, Canada

5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Organisation internationale du Travail

Etat I

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2012	Chiffres de 2011 retraités
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4, 20	671,6	548,4
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	52,5	104,7
Contributions volontaires à recevoir	6	250,5	215,5
Produits dérivés	20	15,4	15,4
Autres sommes à recevoir	7	8,9	12,7
Stocks	8	8,1	8,9
Autres actifs à court terme	9	14,2	13,0
		<u>1 021,2</u>	<u>918,6</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	16,6	17,0
Contributions volontaires à recevoir	6	73,7	120,6
Placements	10, 20	87,5	83,6
Placements pour le compte de l'UIT	10, 20	11,5	11,4
Immobilisations corporelles	11	435,9	416,4
Immobilisations incorporelles	12	0,4	–
Produits dérivés	20	–	15,7
		<u>625,6</u>	<u>664,7</u>
Total, actif		<u>1 646,8</u>	<u>1 583,3</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes et charges à payer	–	38,2	50,7
Produits différés	13	285,4	231,8
Sommes dues aux donateurs	14	223,4	210,4
Avantages du personnel	15	28,8	31,0
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	16, 20	4,1	3,9
Sommes dues aux Etats Membres	17	8,6	0,4
Passif lié aux produits dérivés	20	–	0,9
Autres passifs à court terme	19	0,6	1,1
		<u>589,1</u>	<u>530,2</u>
Passif à long terme			
Produits différés	13	73,7	120,6
Avantages du personnel	15	915,6	799,0
Emprunts à long terme	16, 20	41,7	42,6
Sommes dues aux Etats Membres	17	2,4	10,4
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	18	6,5	6,9
		<u>1 039,9</u>	<u>979,5</u>
Total, passif		<u>1 629,0</u>	<u>1 509,7</u>
Actif net			
Total, réserves		195,1	185,3
Total, soldes de fonds accumulés		(177,3)	(111,7)
Total, actif net		<u>17,8</u>	<u>73,6</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat consolidé de la performance financière pour l'année
qui s'est achevée le 31 décembre 2012 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2012	Chiffres de 2011 retraités
Recettes			
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	27	382,9	408,8
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	27	–	(0,3)
Contributions volontaires	27	263,7	271,9
Services de formation du Centre de Turin	27	19,1	24,0
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	27	20,9	21,4
Produit des ventes et redevances	27	8,4	7,0
Produit des placements	27	6,9	4,0
Gain (perte) net de change et réévaluation	27	29,3	12,8
Autres recettes	27	4,0	3,9
Total, recettes		735,2	753,5
Dépenses			
Dépenses de personnel	27	407,2	428,6
Frais de voyage	27	28,1	34,0
Contrats de sous-traitance	27	94,9	107,0
Frais généraux de fonctionnement	27	45,0	50,3
Fournitures, consommables et petit matériel	27	10,0	22,9
Dotation aux amortissements	27	2,0	2,5
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	27	44,5	48,6
Perfectionnement du personnel	27	4,2	5,0
Prestations de l'assurance-maladie	27	41,6	42,4
Contributions et subventions	27	6,1	8,6
Charges financières	27	1,8	3,8
Autres dépenses	27	3,6	4,5
Total, dépenses		689,0	758,2
Excédent (déficit) net		46,2	(4,7)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat III

Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2012 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Fonds accumulés				Sous-total, soldes de fonds accumulés	Réserves	Total actif net
	Avantages du personnel	Plus-value de réévaluation	Valeur des produits dérivés non réglés	Autres soldes			
Solde au 31 décembre 2010	(625,0)	416,4	(14,3)	320,3	97,4	174,2	271,6
Comptabilisation des amortissements cumulés des améliorations locatives (note 3)	-	-	-	(1,6)	(1,6)	-	(1,6)
Solde retraité au 1^{er} janvier 2011	(625,0)	416,4	(14,3)	318,7	95,8	174,2	270,0
Excédent (déficit) de l'exercice 2011	-	-	-	(15,8)	(15,8)	11,1	(4,7)
Variation de la réserve pour les produits dérivés de l'exercice 2011	-	-	44,5	-	44,5	-	44,5
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	-	(66,8)	-	-	(66,8)	-	(66,8)
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2011	(158,8)	-	-	-	(158,8)	-	(158,8)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2011	-	-	-	(9,9)	(9,9)	-	(9,9)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin pour l'exercice 2011	-	-	-	(0,7)	(0,7)	-	(0,7)
Solde ajusté au 31 décembre 2011	(783,8)	349,6	30,2	292,3	(111,7)	185,3	73,6
Excédent (déficit) de l'exercice 2012	-	-	-	36,4	36,4	9,8	46,2
Ajustement du coût des améliorations locatives du Centre de Turin (note 3)	-	-	-	1,6	1,6	-	1,6
Variation de la réserve pour les produits dérivés de l'exercice 2012	-	-	(14,9)	-	(14,9)	-	(14,9)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	-	10,4	-	-	10,4	-	10,4

	Fonds accumulés					Réserves	Total actif net
	Avantages du personnel	Plus-value de réévaluation	Valeur des produits dérivés non réglés	Autres soldes	Sous-total, soldes de fonds accumulés		
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2012	(99,2)	-	-	-	(99,2)	-	(99,2)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin pour l'exercice 2012	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Solde au 31 décembre 2012	(883,0)	360,0	15,3	330,4	(177,3)	195,1	17,8

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	2012	Chiffres de 2011 retraités
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	46,2	(4,7)
Mouvements sans effet sur la trésorerie:		
Dotation aux amortissements	2,0	2,5
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	52,6	(55,1)
Augmentation de la provision pour les contributions à recevoir	–	0,3
Diminution des contributions volontaires à recevoir	11,9	40,8
Diminution des autres sommes à recevoir	3,8	0,3
(Augmentation) diminution des stocks	0,8	(1,0)
(Augmentation) diminution des autres actifs	(1,2)	0,1
Augmentation (diminution) des sommes et charges à payer	(12,5)	16,7
Augmentation (diminution) des produits différés	6,7	(35,3)
Augmentation (diminution) des sommes dues aux donateurs	13,0	(2,4)
Augmentation des avantages du personnel	15,2	18,7
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres	0,2	(6,8)
Augmentation (diminution) des autres passifs	(1,3)	0,8
Augmentation concernant les portefeuilles de placements	(3,9)	(4,7)
Augmentation des emprunts	3,3	4,1
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres	–	(9,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	136,8	(35,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession de titres	–	4,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9,1)	(0,3)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(0,4)	–
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9,5)	4,6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(4,0)	(4,0)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(4,0)	(4,0)
Ecart de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin	(0,1)	(0,9)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	123,2	(35,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	548,4	584,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	671,6	548,4

Note: Le montant de 2,7 millions de dollars E.-U. correspondant aux intérêts perçus est inclus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2011: 2,2 millions de dollars E.-U.).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹

Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ²	Montants réels	Différence ³
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	430 810	430 810	-
Dépenses			
Partie I – Budget courant			
A. Organes directeurs	46 646	43 675	(2 971)
B. Objectifs stratégiques	324 044	285 139	(38 905)
C. Services de management	37 869	34 257	(3 612)
D. Autres provisions budgétaires	23 567	22 111	(1 456)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁴	(3 651)	-	3 651
Total, Partie I	428 475	385 182	(43 293)
Partie II – Dépenses imprévues	438	-	(438)
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	1 897	3 795	1 898
Total, Parties I, II et IV	430 810	388 977	(41 833)
Excédent au taux de change budgétaire		41 833	
Réévaluation de l'excédent budgétaire		(3 260)	
Excédent au taux de change opérationnel de l'ONU ⁵		38 573	
Excédent dû au recouvrement de contributions pour un montant supérieur à celui inscrit au budget ordinaire approuvé		58 886	
Remboursement du financement du déficit de la période 2010-11 ⁶		(54 625)	
Excédent net ⁷ (note 22)		42 834	

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. ² Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail. ³ Les différences significatives entre le budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2012 ci-joint. ⁴ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti pour réduire le niveau global du budget en prenant en compte les retards inévitables intervenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti. ⁵ Tout excédent restant à la fin de l'exercice biennal est porté au crédit des Etats Membres au titre de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement financier. ⁶ Au 31 décembre 2011, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit de 49 763 millions de francs suisses a été couvert par le Fonds de roulement et par des emprunts internes. Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2012 ont été utilisés pour rembourser le Fonds de roulement et les emprunts internes. ⁷ L'exercice financier de l'OIT, à des fins budgétaires, est constitué de deux années civiles consécutives. Dans le cadre de ce bilan à mi-parcours de l'exercice, l'excédent/le déficit qui se dégage du présent état est théorique, et aucun des transferts décrits dans la note 5 n'est traité.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Institut international d'études sociales (IIES) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	2 618	2 417	(201)
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	3 564	3 661	97
Intérêts	5	14	9
Vente de publications et recettes accessoires	5	-	(5)
Autres recettes	-	(7)	(7)
Total, recettes	3 574	3 668	94
Dépenses	4 199	3 434	(765)
Total, dépenses	4 199	3 434	(765)
Excédent (déficit) net	(625)	234	859
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	1 993	2 651	658

¹ Le budget initial représente la moitié du budget adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2012 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation
professionnelle (CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	487	584	97
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 068	1 068	–
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	475	498	23
Vente de publications et de services	30	4	(26)
Recettes accessoires	5	–	(5)
Total, recettes	1 578	1 570	(8)
Dépenses	1 656	1 636	(20)
Total, dépenses	1 656	1 636	(20)
Excédent (déficit) net	(78)	(66)	12
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	409	518	109

¹ Le budget initial représente la moitié du budget adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2012 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-D

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Différence ²
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	502	547	45
Recettes			
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 929	1 631	(298)
Recettes extrabudgétaires:			
Contributions et versements au titre des droits d'auteur	80	71	(9)
Vente de services d'information	90	6	(84)
Intérêts et gains nets dus aux fluctuations du taux de change	-	1	1
Total, recettes	2 099	1 709	(390)
Dépenses			
Dépenses correspondant à la contribution de l'OIT	1 929	1 631	(298)
Dépenses correspondant au compte extrabudgétaire	375	212	(163)
Total, dépenses	2 304	1 843	(461)
Excédent (déficit) net	(205)	(134)	71
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	297	413	116

¹ Le budget initial représente la moitié du budget adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2012 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-E

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

	2012 Budget	2012 Montants réels	Ecart budgétaire ²	2012 Budget	2012 Montants réels	Ecart budgétaire ²
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.)		
RECETTES						
Contributions volontaires						
Organisation internationale du Travail	3 057	3 385	328	3 929	4 351	422
Gouvernement de l'Italie	7 850	7 850	-	10 090	10 090	-
Gouvernement de la France	36	37	1	46	48	2
Région Piémont	400	200	(200)	514	257	(257)
Gouvernement du Portugal	250	250	-	321	321	-
Total, contributions volontaires (Chapitre I)	11 593	11 722	129	14 900	15 067	167
Recettes propres						
Recettes provenant des activités de formation	25 250	21 026	(4 224)	32 455	27 026	(5 429)
Recettes provenant des publications	1 100	990	(110)	1 414	1 272	(142)
Autres recettes	1 300	1 114	(186)	1 671	1 432	(239)
Total, recettes propres	27 650	23 130	(4 520)	35 540	29 730	(5 810)
Utilisation de l'excédent	1 000	701	(299)	1 285	901	(384)
Total, Chapitre II	28 650	23 831	(4 819)	36 825	30 631	(6 194)
TOTAL, RECETTES BUDGÉTAIRES	40 243	35 553	(4 690)	51 725	45 698	(6 027)
DÉPENSES						
Frais fixes						
Dépenses de personnel inscrites au budget ordinaire	15 631	14 682	(949)	20 091	18 871	(1 220)
Dépenses de personnel liées à un projet	3 400	3 083	(317)	4 370	3 963	(407)
Total, dépenses de personnel (Chapitre III)	19 031	17 765	(1 266)	24 461	22 834	(1 627)
Dépenses non afférentes au personnel						
Frais fixes						
Services de consultants	588	418	(170)	756	537	(219)
Installations	1 993	1 875	(118)	2 561	2 410	(151)
Sécurité	390	361	(29)	501	464	(37)
Frais généraux de fonctionnement	906	705	(201)	1 165	906	(259)
Missions et représentation	255	207	(48)	328	266	(62)
Gouvernance	373	168	(205)	479	216	(263)
Informatique	1 703	1 388	(315)	2 189	1 784	(405)
Amortissement des immobilisations corporelles	349	234	(115)	449	301	(148)
Total, frais fixes (Chapitre IV)	6 557	5 356	(1 201)	8 428	6 884	(1 544)

	2012 Budget	2012 Montants réels	Ecart budgétaire ²	2012 Budget	2012 Montants réels	Ecart budgétaire ²
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.)		
Frais variables						
Collaborateurs extérieurs	5 210	4 172	(1 038)	6 696	5 362	(1 334)
Missions	840	584	(256)	1 080	751	(329)
Coûts liés aux participants	5 060	4 568	(492)	6 504	5 871	(633)
Livres, matériel didactique et autres fournitures	800	400	(400)	1 028	514	(514)
Installations de formation et services fournis à l'extérieur de Turin	830	502	(328)	1 067	645	(422)
Autres frais variables	830	107	(723)	1 067	138	(929)
Autres coûts liés aux recettes provenant des publications	750	650	(100)	964	835	(129)
Autres coûts liés aux autres recettes	300	177	(123)	386	228	(158)
Total, frais variables	14 620	11 160	(3 460)	18 792	14 344	(4 448)
TOTAL, DÉPENSES D'EXPLOITATION	40 208	34 281	(5 927)	51 681	44 062	(7 619)
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ¹	35	1 272	1 237	44	1 636	1 592
Autres postes						
Provision pour créances douteuses	-	(28)	-	-	(36)	-
Gain (perte) net de change et réévaluation	-	(269)	-	-	(346)	-
TOTAL, AUTRES POSTES	-	(297)	-	-	(382)	-
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET ¹	35	975	-	44	1 254	-

¹ Voir l'article 7, paragraphe 4, du Règlement financier du Centre de Turin. ² Les écarts budgétaires sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2012 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur internationalement reconnus. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.

2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

3. L'OIT est une organisation internationale créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919 et modifiée ultérieurement par des amendements adoptés en 1922, 1945, 1946, 1953, 1962 et 1972. En 1947, l'OIT est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies, sur la base d'un accord entre l'Organisation et les Nations Unies, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.

4. *Gouvernance:* L'OIT est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, élu par la Conférence, laquelle se réunit une fois par an. Ni les délégués à la Conférence ni les membres du Conseil d'administration ne sont rémunérés par l'Organisation pour leurs services. Cependant, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ont droit au remboursement des frais de voyage qu'ils engagent pour assumer leurs fonctions. A ses sessions qui se tiennent les années impaires, la Conférence adopte le budget biennal de l'OIT conformément au Règlement financier, sur la recommandation du Conseil d'administration. En vertu de l'article 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail adopte les états financiers.

5. Le siège de l'OIT est à Genève en Suisse, et l'Organisation a des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des taxes et droits de douane imposés par ses Etats Membres.

6. Les états financiers rassemblent toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Directeur général, notamment celles qui se rapportent au budget ordinaire et aux réserves, les activités financées par des ressources extrabudgétaires et les opérations du

Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), de l'Institut international d'études sociales (IIES), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) ainsi que celles du Tribunal administratif de l'OIT.

7. Sont comprises également les réserves suivantes: le Fonds des indemnités de fin de contrat (créé par le Conseil d'administration en 1964) pour financer le versement des indemnités de rapatriement et de fin de service, le Fonds d'assurance cautionnement (créé en 1986) destiné à financer les pertes dues à des vols ou à des malversations, le Fonds de roulement (fixé à 35 millions de francs suisses en vertu de l'article 19 du Règlement financier) visant à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement de contributions à recevoir et avec l'autorisation du Conseil d'administration, pour fournir des avances au vu de circonstances exceptionnelles, le Compte d'ajustement des recettes (créé en vertu de l'article 11 du Règlement financier) destiné à financer à titre provisoire des déficits budgétaires en attendant le versement des contributions lorsque le Fonds de roulement se révèle insuffisant, et le Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires pour couvrir les frais encourus dans le cadre de projets de coopération technique, non remboursés par le donateur, la part des activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) se rapportant aux fonctionnaires du BIT en activité ou à la retraite, et le Fonds de roulement du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) constitué conformément au Règlement financier du Centre.

8. *Entité contrôlée:* Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales des services de formation et des services connexes dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et des projets de coopération technique, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et la facturation de ses services de formation. Il établit des états financiers individuels ayant la même date de clôture que ceux de l'OIT.

Note 2 – Méthodes comptables

9. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont pleinement conformes à toutes les normes applicables qui étaient en vigueur au 31 décembre 2012.

10. Les dispositions transitoires concernant les immobilisations corporelles (IPSAS-17) ont été appliquées aux fins de la comptabilisation initiale du matériel acheté avant le 1^{er} janvier 2012. Le matériel acquis avant cette date a été passé en charges à la date de son achat et sa valeur n'a pas été comptabilisée à l'actif en 2012. L'OIT a eu également recours aux dispositions transitoires prévues dans l'IPSAS-31 concernant la comptabilisation prospective des immobilisations incorporelles.

11. *Exercice:* L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

12. *Présentation des états financiers consolidés:* Les états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.), sauf indication contraire. Les comptes du Centre de Turin, entité contrôlée par l'OIT, ont été intégrés dans les états financiers consolidés de l'Organisation.

13. *Coûts d'emprunt*: Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la constitution d'actifs sont comptabilisés comme coût de l'actif.

14. *Trésorerie et équivalents de trésorerie*: La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

15. *Actif éventuel*: A la fin de la première année de chaque période biennale, les sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement concernant la deuxième année de la période biennale apparaissent comme un actif éventuel; à la fin de la seconde année de la période biennale, les sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement concernant la période biennale suivante apparaissent comme un actif éventuel. De plus, les recettes tirées des services de formation du Centre de Turin et des contributions volontaires au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) portant sur des périodes futures sont comptabilisées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est probable à la date de clôture.

16. *Passif éventuel*: Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler. Une provision est constituée pour couvrir la valeur actuelle estimée de l'obligation de régler les réclamations portées devant le Tribunal administratif qui risquent d'entraîner des sorties de fonds.

17. *Amortissements*: L'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est comptabilisé, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, sauf dans le cas des terrains qui ne sont pas amortissables. La durée de vie utile estimative selon les catégories d'immobilisations corporelles et incorporelles est définie comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Bâtiments	
Siège de l'OIT	90
Bureaux extérieurs	20-85
Matériel	
Matériel de bureau	5
Mobilier et agencements	5-10
Matériel informatique	5
Véhicules à moteur	5
Autre matériel	5-10
Améliorations locatives	
Améliorations internes/rénovations	15-30 ou durée du bail, selon la durée la plus courte
Immobilisations incorporelles	
Logiciels acquis à l'extérieur	3-5
Logiciels développés en interne	3-5

L'amortissement des bâtiments est calculé sur la base de la juste valeur de ceux-ci au début de l'exercice. Lorsqu'un bâtiment est réévalué, tout montant cumulé des amortissements à la date de la réévaluation est déduit de la valeur brute comptable du bâtiment et la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué de l'actif.

18. *Produits dérivés*: Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été acquis pour faire en sorte que le montant en francs suisses des sommes à recevoir des Etats Membres au titre des contributions fixées pour la période biennale soit suffisant pour acheter les dollars E.-U. dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire, et pour couvrir le risque de change sur le portefeuille de la CAPS pour les placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse. Tant lors de la prise en compte que par la suite, chaque contrat d'achat à terme est comptabilisé à la juste valeur comme un actif ou un passif. Les contrats d'achat à terme comportant des gains non réalisés sont comptabilisés comme des actifs dérivés, et ceux comportant des pertes non réalisées sont comptabilisés comme des passifs dérivés. Le montant estimatif du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est calculé en utilisant les cours du change au comptant et à terme à la fin de l'exercice, compte tenu de la date de clôture des contrats de change à terme. Toute variation du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est enregistrée dans une composante distincte des réserves de l'exercice pendant lequel elle se produit et est comptabilisée comme un gain ou une perte de change réalisé au cours de l'exercice pendant lequel le contrat de change à terme est vendu, résilié ou exécuté.

19. *Sommes dues aux Etats Membres*: Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués et des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque exercice. A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés. A la fin de la seconde année de chaque période biennale, le montant est réparti entre les Etats Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

20. *Avantages du personnel*: Des provisions ont été constituées pour couvrir les obligations déterminées sur la base de calculs actuariels au titre des prestations définies dans le cadre de l'assurance-maladie après la cessation de service et le montant estimatif du passif correspondant aux prestations en cas de licenciement (indemnités et frais de voyage de rapatriement) ainsi que pour couvrir la valeur estimée des jours de congés et de congés dans les foyers accumulés et non pris à la date de clôture. En outre, une provision couvrant le montant estimatif du passif correspondant aux allocations pour frais d'études exigibles et prenant en compte les différences entre les avances initiales et les demandes de remboursement définitives à la date de clôture a été constituée. Le coût financier et le coût actuel des prestations liés aux obligations au titre des prestations définies dans le cadre de l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi que toutes les autres dépenses afférentes aux avantages du personnel sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Tout gain ou perte actuariel pour le régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou faisant l'objet d'ajustements liés à l'expérience, y compris d'ajustements pour d'autres prestations à long terme, est directement comptabilisé dans l'état consolidé des variations de l'actif net. Le solde de chaque provision est revu annuellement et ajusté de manière à refléter l'expérience réelle.

- Les passifs à court terme au titre des avantages du personnel sont comptabilisés à un montant non actualisé. Les absences rémunérées sont comptabilisées à court terme à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées dans le cadre du service qu'ils fournissent au BIT. En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

21. L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

22. Ce régime expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pension et les coûts entre les différentes organisations concernées. Comme les autres organisations affiliées, l'OIT n'est pas en mesure de déterminer, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part des obligations au titre des prestations définies, des avoirs du régime de pension et des coûts qui lui est propre. Elle a donc considéré ce régime comme un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de l'IPSAS-25. Les contributions que l'Organisation a versées à la Caisse pendant l'exercice ont été comptabilisées en charges dans l'état de la performance financière.

23. *Dépenses:* Les dépenses sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts des marchandises reçues ou des services rendus à la fin de l'année pour laquelle aucune facture n'a été reçue sont inscrits comme des dépenses non acquittées. Les dépenses sont présentées dans l'Etat II en fonction de leur nature. Les définitions ci-après offrent une description générale de chaque catégorie de dépenses.

- *Dépenses de personnel:* Tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Elles comprennent également le coût financier et le coût des prestations liés à l'assurance-maladie après la cessation de service assumés au cours de l'exercice actuel.
- *Voyages:* Frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- *Contrats de sous-traitance:* Dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- *Frais généraux de fonctionnement:* Tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication, dont l'affranchissement, la téléphonie et les services Internet; frais de transport et d'assurance.
- *Fournitures, consommables et petit matériel:* Coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, matériel et immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie, carburant pour véhicule à moteur).

- *Séminaires, ateliers et autres activités de formation:* Coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes participant aux activités de formation.
- *Perfectionnement du personnel:* Dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- *Prestations de l'assurance-maladie:* Tous les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- *Contributions et subventions:* Dépenses au titre des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- *Frais financiers:* Frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- *Autres dépenses:* Dépenses ne pouvant pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

24. *Monnaie de fonctionnement et change:* La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar E.-U. Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollar E.-U., au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar E.-U. sont portés en compte dans l'état consolidé de la performance financière au taux de change applicable à la date de clôture. Les soldes reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent, à l'exception des gains ou pertes de change sur des produits dérivés à la date de clôture (réserve pour les produits dérivés) et de ceux résultant de la réévaluation des terrains et bâtiments, qui sont comptabilisés comme des actifs nets.

25. Les transactions effectuées pendant la période biennale dans des monnaies autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars E.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché. Cependant, dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (Etat V-A), les recettes engrangées et les dépenses engagées en francs suisses sont reflétées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail, à savoir 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour la période biennale 2012-13.

26. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, passifs et actifs nets du Centre ont été convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2012, à savoir 0,754 euro pour 1 dollar E.-U. (contre 0,774 euro pour 1 dollar E.-U. au 31 décembre 2011). Les recettes et les dépenses du Centre ont été consolidées sur la base d'un taux moyen de 0,778 euro pour 1 dollar E.-U. pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (contre 0,72 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2011). Les gains et pertes

de change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états financiers consolidés de l'OIT libellés en dollars E.-U. sont comptabilisés dans l'actif net.

27. *Dépréciation:* Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Des provisions sont établies pour prendre en compte une dépréciation, le cas échéant. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments, le matériel, les immobilisations incorporelles et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Il est procédé, au moins une fois par an, à un examen de tous les actifs pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation.

28. *Stocks:* Les publications destinées à une distribution gratuite sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Les publications destinées à la vente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, la différence est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Lorsque des publications sont considérées comme endommagées ou, après un délai de deux ans, comme obsolètes, elles sont sorties du bilan et leur valeur est ramenée à zéro; cette opération est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Le coût des publications est calculé sur la base du coût moyen pondéré. Le coût du papier et des autres fournitures utilisées dans le processus de production est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

29. *Immobilisations incorporelles:* Les coûts des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le BIT dans ses activités, sont comptabilisés à l'actif à leur coût historique.

30. *Placements:* Les placements sont valorisés à la juste valeur, déterminée sur la base de la valeur en dollars E.-U. des placements réalisés à la date de clôture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des placements, le produit d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

31. *Actif net:* L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- *Réserves:* Soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, en vue de financer à titre provisoire des déficits d'exploitation, la gestion de la trésorerie, les avantages du personnel, comme la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et les indemnités de cessation de service, et le Fonds autonome d'assurance cautionnement.
- *Avantages du personnel:* Prise en compte initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des révisions des hypothèses actuarielles.
- *Plus-value de réévaluation:* Différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante.
- *Réserve pour les produits dérivés:* Gain ou perte non réalisé dû à la variation de la valeur des contrats d'achat à terme et des contrats de couverture passés par le fonds de garantie de la CAPS.
- *Soldes de fonds accumulés:* Montants accumulés des excédents et déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux Etats Membres conformément au Règlement financier.

32. *Immobilisations corporelles:*

- *Matériel:* Le matériel est comptabilisé au coût historique et présenté au coût non amorti.
- *Actifs historiques:* La valeur des actifs historiques, notamment les œuvres d'art offertes en donation, n'est pas comptabilisée à l'actif dans l'état de la situation financière.
- *Terrains et bâtiments:* Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe indépendante menée une fois par an.

La différence nette entre le coût historique et la juste valeur pour les terrains et bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net. Tout gain ou perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles évaluées à leur juste valeur sera comptabilisé comme une recette ou une dépense dans l'état consolidé de la performance financière. Des évaluations externes sont réalisées lorsqu'il s'avère que la valeur comptable sera sensiblement différente de la juste valeur.

- *Améliorations locatives:* Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût non amorti.
- *Contrats de location:* Les contrats de location de matériel sont classés en tant que contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique *Frais généraux de fonctionnement*, en fonction des conditions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

33. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:

- *Contributions mises en recouvrement:* Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement utilisées pour financer le budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail sont comptabilisées en tant que moitié du total au 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale. Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT ont été actualisées en utilisant un taux d'actualisation basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.
- *Contributions volontaires:* Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme sommes à recevoir, puis comme recettes à la signature de l'accord. Les contributions volontaires aux projets de coopération technique sont normalement conditionnées à des résultats. Au moment de la signature de l'accord, une créance et une dette (produit différé) sont comptabilisées. Les fonds reçus de donateurs sous conditions sont comptabilisés comme une dette (somme due au donateur). La recette est comptabilisée lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont satisfaites.
- Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du CSBO sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un

donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit satisfaite.

- *Dons et subventions:* L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette au titre des contributions volontaires lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.
 - *Services de formation:* Le Centre international de formation de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, y compris l'OIT. Ces services sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Les services de formation sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe soumises à condition puisqu'ils ne répondent pas à la définition d'une transaction d'échange qui exige que les deux parties à celle-ci reçoivent un avantage direct à peu près égal. Les recettes de ces opérations sont comptabilisées et mesurées en tenant compte de la proportion que représentent les dépenses engagées par rapport aux dépenses totales estimées pour les activités de formation.
 - *Contributions en nature:* L'OIT reçoit des Etats Membres des contributions en locaux à usage de bureaux ainsi que d'autres installations. Les recettes dégagées par ces contributions ne sont pas prises en compte comme des recettes mais apparaissent dans les notes aux états financiers consolidés. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas prises en compte.
34. *Les produits des opérations avec contrepartie directe sont inscrits comme suit:*
- *Produit des ventes et redevances:* Les recettes sont comptabilisées à la date de réception. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Le produit des ventes de publications est pris en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acquéreur. Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant égal à 50 pour cent du montant non acquitté depuis un à deux ans et à 100 pour cent du montant non acquitté depuis plus de deux ans, à moins que l'Organisation ne reçoive par écrit du débiteur une confirmation du montant exigible assortie d'une date prévue pour le paiement.
 - *Produit des placements:* Le produit des intérêts acquis en fonction du temps écoulé et compte tenu du rendement effectif de l'actif, ainsi que les profits et pertes découlant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.
 - *Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités:* Elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS.
35. *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes:* Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services

d'appui aux programmes sont considérées comme une opération sans contrepartie directe et sont prises en compte, si la contribution volontaire est conditionnelle, une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet; si la contribution volontaire est inconditionnelle, les recettes sont prises en compte lorsqu'il existe un accord signé entre l'OIT et un donateur.

36. *Incertitude de la mesure:* La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les charges à payer, les placements, les immobilisations corporelles ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

37. L'OIT n'a pas adopté les IPSAS ci-après qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur:

IPSAS	Titre	Date d'entrée en vigueur
IPSAS-28	Instruments financiers: Présentation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-29	Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-30	Instruments financiers: Informations à fournir	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-32	Accords de concession de services: Concédant	1 ^{er} janvier 2014

38. L'OIT compte appliquer ces normes à leur date d'entrée en vigueur respective.

39. Les IPSAS-28, 29 et 30 posent les principes de la présentation des instruments financiers d'une entité dans ses états financiers ainsi que les méthodes de comptabilisation à appliquer. Des principes d'évaluation sont fournis pour évaluer ces instruments. En outre, les normes exigent des entités qu'elles fournissent des informations qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments ainsi que la nature et l'étendue des risques que ceux-ci présentent et auxquels l'entité est exposée durant la période finale de l'exercice, et la manière dont l'entité gère ces risques. L'IPSAS-32 prescrira la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession de services par le concédant. Par ailleurs, il sera nécessaire de faire figurer des informations supplémentaires dans les notes.

40. L'incidence que chacune de ces normes aura sur les états financiers consolidés de l'OIT n'est pas encore connue et ne saurait être évaluée avec exactitude à la date de publication des présents états.

Note 3 – Changements apportés aux méthodes comptables

41. Dans le cadre de l'adoption des IPSAS, le BIT a apporté certaines modifications à ses méthodes comptables.
42. En 2012, afin de mettre pleinement en œuvre l'IPSAS-17 – Immobilisations corporelles, l'OIT a comptabilisé le matériel ainsi que l'amortissement des bâtiments, des améliorations locatives et du matériel.
43. Le matériel sera comptabilisé conformément aux dispositions transitoires qui accordent aux entités un délai de cinq ans pour prendre en compte celui-ci dans l'état de la situation financière. Seul le matériel acquis en 2012 est comptabilisé avec l'amortissement correspondant.
44. Auparavant, l'OIT comptabilisait à l'actif ses améliorations locatives et celles du Centre de Turin, en tant qu'entité contrôlée. Comme le Centre appliquait des méthodes comptables différentes, l'OIT comptabilisait dans ses états une estimation du coût des améliorations locatives. En conséquence, le montant estimé précédemment utilisé a été augmenté en 2012 de 1,6 million de dollars E.-U. dans l'état consolidé de la situation financière et dans l'état consolidé des actifs nets pour comptabiliser ces coûts supplémentaires dans les améliorations locatives.
45. En outre, l'état de la situation financière a fait l'objet d'un retraitement rétrospectif pour comptabiliser le cumul initial des amortissements qui s'élevait à 1,6 million de dollars E.-U. au 1^{er} janvier 2011. Une charge d'amortissement de 0,5 million de dollars E.-U. pour les améliorations locatives a fait l'objet d'un retraitement rétrospectif dans l'état de la performance financière en 2011.
46. L'état de la performance financière a fait également l'objet d'un retraitement rétrospectif pour y inclure une charge d'amortissement d'un montant de 2,1 millions de dollars E.-U. pour les bâtiments appartenant à l'OIT en 2011. Sa contrepartie, le cumul des amortissements, a été comptabilisée en tant que réduction de la plus-value de réévaluation dans l'état des variations de l'actif net.
47. L'OIT a également appliqué l'IPSAS-21 – Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie, l'IPSAS-18 – Information sectorielle, et l'IPSAS-31 – Immobilisations incorporelles. L'adoption de l'IPSAS-21 n'a pas eu d'incidence étant donné qu'aucune dépréciation n'était requise. L'information sectorielle figure à présent dans la note 27. La valeur des immobilisations incorporelles a été comptabilisée de manière prospective à partir de 2012, ce qui a permis la comptabilisation d'immobilisations incorporelles d'une valeur de 0,4 million de dollars E.-U. L'information comparative pour 2011 n'a pas été retraitée conformément aux dispositions de la norme, laquelle interdit la comptabilisation des montants précédemment passés en charges.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

48. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. Sur le montant total des liquidités détenues à la date de clôture, 308,8 millions de dollars E.-U. l'étaient dans la monnaie de fonctionnement, le dollar des Etats-Unis (contre 275,4 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011), et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement le franc suisse, était de 362,8 millions de dollars E.-U. (contre 273 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011).

(Millions de dollars E.-U.)	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2012	Total 2011
Comptes courants et fonds en caisse	68,6	333,1	9,2	7,7	418,6	258,6
Dépôts à court terme	240,2	–	12,8	–	253,0	289,8
Total, trésorerie et dépôts	308,8	333,1	22,0	7,7	671,6	548,4

49. La notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités sont déposées est la suivante:

(Millions de dollars E.-U.)	AAA ¹	AA ¹	A ¹	BBB ¹	<BBB ¹	Non classés	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69,4	52,2	541,8	3,1	2,7	2,4	671,6
Pourcentage	10,3	7,7	80,7	0,5	0,4	0,4	100,0

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard and Poors et de Moodys qui ont été utilisées. La catégorie A inclut les cotes A+ et A-, la catégorie AA, les cotes AA+ et AA-.

Note 5 – Contributions à recevoir des Etats Membres

50. Avant le début de chaque exercice, l'Organisation internationale du Travail met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Le montant des contributions à recevoir à court terme à la date de clôture était de 78,8 millions de francs suisses, soit 86,5 millions de dollars E.-U. au taux de 0,911 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (132,4 millions de francs suisses égalent 140,1 millions de dollars E.-U. au taux de 0,945 franc suisse pour 1 dollar E.-U. en vigueur au 31 décembre 2011). Sur ce montant, la somme de 0,9 million de dollars E.-U. correspondant à des paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers a été déduite, ce qui laisse un montant net de 85,6 millions de dollars E.-U. de contributions à recevoir des Etats Membres.

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Contributions à recevoir des Etats Membres (note 28)	85,6	138,8
A déduire: actualisation des arrangements financiers à long terme	(2,5)	(3,1)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(14,0)	(14,0)
Total net à recevoir	69,1	121,7
Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	52,5	104,7
Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	16,6	17,0

51. Le classement par échéance des contributions à recevoir se présente comme suit:

Type de créance (millions de dollars E.-U.)	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	A déduire: provision pour créances douteuses et moins-value	Total
Contributions à recevoir des Etats Membres	49,0	2,2	34,4	(16,5)	69,1

52. La provision constituée correspond aux sommes dues par d'anciens Etats Membres et par des Etats Membres ne bénéficiant pas d'arrangements financiers, dont les arriérés sont supérieurs au montant des contributions mises en recouvrement pour les deux années précédentes, à la date de clôture.

53. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice de plans de paiement différé approuvés par la Conférence. Si les Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers ne respectent pas le plan de paiement, ils perdent leur droit de vote, et la provision pour créances douteuses est augmentée du montant total dû par cet Etat Membre. Les contributions à recevoir à long terme ont été actualisées pour représenter la valeur actuelle des sommes à recevoir en utilisant un taux de 2,5 pour cent (2,67 pour cent en 2011) basé sur les obligations de sociétés à haut rendement. En conséquence de cette actualisation, l'actif total a diminué de 2,5 millions de dollars E.-U. (contre 3,1 millions de dollars E.-U. en 2011).

Note 6 – Contributions volontaires à recevoir

54. L'OIT a comptabilisé comme sommes à recevoir les montants dus par les donateurs ayant signé des accords contraignants avec l'Organisation au titre de projets de coopération technique, ainsi que les subventions non soumises à condition. Les accords contraignants s'entendent des accords signés entre le donateur et l'OIT qui se traduiront probablement par un apport de ressources pour l'Organisation, compte tenu des termes de l'accord et des relations entretenues de longue date avec le donateur. Tous les accords concernant des projets de coopération technique prévoient des conditions faisant obligation à l'OIT de fournir les services visés dans ces accords, sur la base de plans de travail et de budgets de projet détaillés, et de restituer au donateur les fonds qui n'auraient pas été dépensés. Pour chacun de ces accords conditionnels, l'OIT comptabilise une dette (produit différé) jusqu'à ce qu'elle ait rempli les conditions imposées par le donateur.

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Projets de coopération technique	310,9	314,8
Services de formation au Centre de Turin	12,6	20,6
Subventions en faveur du Centre de Turin non soumises à condition	0,7	0,7
Total, contributions volontaires à recevoir	324,2	336,1
Contributions volontaires à recevoir à court terme	250,5	215,5
Contributions volontaires à recevoir à long terme	73,7	120,6

55. Sur le montant total de 310,9 millions de dollars E.-U. à recevoir au titre de projets de coopération technique, 72,2 millions de dollars E.-U. représentent les sommes à recevoir en 2014 et les années suivantes. Sur le total des sommes à recevoir au titre des services de formation du Centre de Turin, 1,5 million de dollars E.-U. représente les sommes à recevoir en 2014 et les années suivantes.

Note 7 – Autres sommes à recevoir

56. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Impôt sur le revenu perçu par les États-Unis	4,9	6,4
Sommes à recevoir du PNUD	0,5	2,2
Autres sommes à recevoir	3,5	4,1
Total, autres sommes à recevoir	8,9	12,7

57. Le classement par échéance des autres sommes à recevoir se présente comme suit:

Type de créance (millions de dollars E.-U.)	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	A déduire: provision pour créances douteuses et moins-value	Total
Autres sommes à recevoir	5,8	1,7	1,4	–	8,9

Note 8 – Stocks

58. Le mouvement des stocks au cours de l'année est le suivant:

Rapprochement des stocks (millions de dollars E.-U.)	Fournitures 2012	Publications 2012	Total 2012	Total 2011
Solde au 1 ^{er} janvier	0,5	8,4	8,9	7,9
Stocks produits et stocks achetés	0,7	12,9	13,6	14,8
Stock disponible	1,2	21,3	22,5	22,7
A déduire: stocks comptabilisés en charges	(0,8)	(9,6)	(10,4)	(9,6)
A déduire: dépréciation des stocks	–	(1,1)	(1,1)	(1,4)
A déduire: stocks sortis du bilan	–	(2,9)	(2,9)	(2,8)
Solde au 31 décembre	0,4	7,7	8,1	8,9

Note 9 – Autres actifs à court terme

59. Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Avances au personnel	7,8	7,4
Avances aux partenaires d'exécution	1,9	1,5
Autres actifs	4,5	4,1
Total, autres actifs à court terme	14,2	13,0

Note 10 – Placements

60. L'Organisation détient plusieurs portefeuilles de placements, constitués principalement d'obligations et dans une moindre mesure d'actions, qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants et qui se répartissent comme suit:

	2012 (millions de dollars E.-U.)		2011 (millions de dollars E.-U.)	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie	0,3	0,3	2,3	2,3
Revenu fixe				
Obligations	58,8	55,5	55,4	54,6
Obligations à taux variable	8,4	8,4	6,0	6,1
Marché monétaire	19,2	19,1	21,0	20,9
Sous-total, instruments à revenu fixe	86,4	83,0	82,4	81,6
Titres				
Placements fiduciaires	12,3	6,2	10,3	6,2
Sous-total, titres	12,3	6,2	10,3	6,2
Total, placements	99,0	89,5	95,0	90,1

Notation des placements (juste valeur)

Année 2012 (milliers de dollars E.-U.)

	AAA ¹	AA ¹	A ¹	Non classés	Total
Liquidités	–	–	–	344	344
Obligations	38 365	3 303	17 150	–	58 818
Obligations à taux variable	3 500	3 865	1 003	–	8 368
Titres	–	–	–	12 278	12 278
Marché monétaire	–	–	19 190	–	19 190
Total, revenu fixe	41 865	7 168	37 343	12 622	98 998

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch, et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard and Poors et de Moodys qui ont été utilisées. La catégorie A regroupe les placements classés A+ et A-, la catégorie AA ceux classés AA+ et AA-. En ce qui concerne les fonds investis sur le marché monétaire, lorsque seules des cotes de crédit à court terme (F1 à F1+ pour Fitch) étaient disponibles, on a attribué une cote A de crédit à long terme.

Note 11 – Immobilisations corporelles

(Milliers de dollars E.-U.)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Valeur brute comptable au 31 décembre 2010	212 658	266 146	8 421	–	487 225
Montant cumulé des amortissements après ajustement au 31 décembre 2010	–	–	(1 659)	–	(1 659)
Valeur nette comptable après ajustement au 1 ^{er} janvier 2011	212 658	266 146	6 762	–	485 566
Acquisitions	–	294	–	–	294
Cessions	–	–	–	–	–
Amortissement	–	(2 068)	(492)	–	(2 560)
Dépréciation liée aux écarts de change	–	–	53	–	53
Coût lié aux écarts de change	–	–	(133)	–	(133)
Réévaluation nette comptabilisée dans les actifs nets	(7 173)	(59 612)	–	–	(66 785)
Sous-total 2011, mouvements	(7 173)	(61 386)	(572)	–	(69 131)
Solde de clôture après ajustement au 31 décembre 2011	205 485	204 760	6 190	–	416 435
Valeur brute comptable après ajustement au 31 décembre 2011	205 485	204 760	8 288	–	418 533
Montant cumulé des amortissements après ajustement	–	–	(2 098)	–	(2 098)
Valeur nette comptable après ajustement au 31 décembre 2011	205 485	204 760	6 190	–	416 435
Acquisitions	–	7 058	215	1 894	9 167
Cessions	–	–	–	–	–
Amortissement	–	(1 366)	(468)	(118)	(1 952)
Dépréciation liée aux écarts de change	–	–	(54)	(2)	(56)
Coût lié aux écarts de change	–	–	204	–	204
Réévaluation nette comptabilisée dans les actifs nets	7 673	2 774	–	–	10 447
Ajustement du coût des améliorations locatives du Centre de Turin	–	–	1 625	–	1 625
Sous-total 2012, mouvements	7 673	8 466	1 522	1 774	19 435
Solde de clôture au 31 décembre 2012	213 158	213 226	7 712	1 774	435 870
Valeur brute comptable au 31 décembre 2012	213 158	213 226	10 332	1 894	438 610
Montant cumulé des amortissements	–	–	(2 620)	(120)	(2 740)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	213 158	213 226	7 712	1 774	435 870

Terrains et bâtiments

61. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que de deux parcelles adjacentes. Elle est également titulaire d'un bail emphytéotique passé avec le Canton de Genève pour une

autre parcelle. En outre, elle est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal.

(Milliers de dollars E.-U.)	Juste valeur 2012	Juste valeur 2011	Coût historique 2012	Coût historique 2011
Terrains				
Siège – Genève	208 550	201 318	–	–
Lima	2 835	2 381	–	–
Abidjan	400	413	–	–
Santiago	1 373	1 373	–	–
Sous-total	213 158	205 485	–	–
Bâtiments				
Siège – Genève	193 858	186 640	57 276	50 218
Lima	9 102	8 413	2 881	2 881
Brasília	711	627	406	406
Abidjan	2 268	2 342	2 417	2 417
Dar es-Salaam	2 192	2 331	1 797	1 797
Buenos Aires	645	600	677	677
Islamabad	308	363	1 918	1 918
Santiago	3 314	2 637	1 939	1 939
Bruxelles	828	807	449	449
Sous-total	213 226	204 760	69 760	62 702
Total, terrains et bâtiments	426 384	410 245	69 760	62 702

62. Afin de comptabiliser plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous ses biens au 31 décembre 2012 sur la base des Normes d'évaluation internationales publiées par l'International Valuation Standards Committee. La juste valeur des terrains et bâtiments en 2012 a été augmentée de 16,1 millions de dollars E.-U., compte tenu d'un gain de réévaluation de 14,9 millions de dollars E.-U. qui est dû au change. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée en tant qu'élément distinct de l'actif net comme le montre l'état III.

Améliorations locatives

63. L'Organisation a par ailleurs fait apporter des améliorations à un bien, dont elle est locataire à New Delhi (Inde), et au Pavillon Piémont du Centre de Turin (Italie). Les améliorations locatives sont valorisées au coût historique et comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût atteint ou dépasse le seuil de 50 000 dollars E.-U.

Matériel

64. Le matériel est comptabilisé en tant qu'actif si son coût atteint ou dépasse 5 000 dollars E.-U., s'il est sous le contrôle de l'OIT et si l'Organisation s'attend à recevoir des avantages économiques futurs ou un potentiel de service.

(Milliers de dollars E.-U.)	Matériel de bureau et mobilier	Informatique et communications	Machines et matériel	Véhicules	Total
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	–	–	–	–	–
Acquisitions	158	788	584	364	1 894
Cessions	–	–	–	–	–
Amortissements	(3)	(47)	(47)	(21)	(118)
Ecarts de change nets provenant de la conversion	–	(1)	(1)	–	(2)
Dépréciation	–	–	–	–	–
Solde de clôture au 31 décembre 2012	155	740	536	343	1 774
Valeur brute comptable	158	788	584	364	1 894
Montant cumulé des amortissements	(3)	(48)	(48)	(21)	(120)
Valeur nette comptable	155	740	536	343	1 774

Note 12 – Immobilisations incorporelles

65. L'année 2012 est la première année pour laquelle la valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée dans l'état de la situation financière. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût par utilisateur atteint ou dépasse 5 000 dollars E.-U. pour les logiciels acquis à l'extérieur et 200 000 dollars E.-U. pour les logiciels développés en interne.

66. La valeur capitalisée des logiciels développés en interne, déduction faite des coûts afférents à la recherche, à la maintenance et à la formation interne, s'élevait à 0,4 million de dollars E.-U. en 2012.

67. L'amortissement est nul en 2012 étant donné que les immobilisations incorporelles en étaient au stade du développement au 31 décembre 2012.

Note 13 – Produits différés

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Produits différés – à court terme		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	38,1	18,1
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	239,2	199,8
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	7,0	12,8
Cotisations anticipées à la CAPS	0,6	0,6
Autres produits différés	0,5	0,5
Sous-total, produits différés à court terme	285,4	231,8
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	72,2	117,5
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	1,5	3,1
Sous-total, produits différés à long terme	73,7	120,6
Total, produits différés	359,1	352,4

68. Les contributions mises en recouvrement reçues en avance correspondent aux montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir. Les contributions volontaires différées représentent la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur.

Note 14 – Sommes dues aux donateurs

69. L'OIT met en œuvre des projets de coopération technique pour le compte de donateurs, dont les Etats Membres, le PNUD et d'autres organisations internationales non gouvernementales. La durée d'exécution d'un bon nombre de ces projets est de plusieurs années et excède donc celle de l'exercice financier de l'OIT. Les accords avec les donateurs prévoient des conditions exigeant la réalisation de tâches et d'activités spécifiques ainsi que la restitution des crédits non utilisés. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs sont assimilés à une dette de l'Organisation jusqu'à ce que le projet soit achevé conformément à l'accord conclu avec le donateur et que les éventuels crédits non utilisés lui aient été restitués.

70. Le montant total des crédits détenus pour le compte de donateurs était de 223,4 millions de dollars E.-U. à la date de clôture (contre 210,4 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011).

Note 15 – Passif lié aux avantages du personnel

71. Les éléments du passif lié aux avantages du personnel ne sont pas capitalisés, sauf indication contraire ci-après.

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Passif à court terme		
Allocation pour frais d'études	0,6	2,2
Jours de congés accumulés	3,4	3,9
Congé dans les foyers	0,6	0,6
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	4,3	3,7
Assurance-maladie après la cessation de service	19,9	20,6
Sous-total, passif à court terme	28,8	31,0
Passif à long terme		
Jours de congés accumulés	32,1	31,6
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	45,9	50,0
Assurance-maladie après la cessation de service	837,6	717,4
Sous-total, passif à long terme	915,6	799,0
Total, passif lié aux avantages du personnel	944,4	830,0

72. La méthode employée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante.

73. *Jours de congé accumulés:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables de congé annuel qui sont payables à la cessation de service.

74. *Indemnité et frais de voyage de rapatriement:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leurs foyers. Le personnel des services généraux du Centre de Turin a droit par ailleurs à une indemnité de fin de service.

75. En outre, les fonctionnaires du BIT, les conjoints et les enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service.

76. Le BIT dispose d'un fonds affecté exclusivement au financement des indemnités de rapatriement et contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice. La contribution totale versée en 2012 au Fonds des indemnités de fin de contrat était de 4,8 millions de dollars E.-U. (4,6 millions de dollars E.-U. en 2011). Le BIT a provisionné le Fonds des indemnités de fin de contrat d'un montant de 32 millions de dollars E.-U. (31,6 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011) pour couvrir partiellement le coût de l'indemnité de rapatriement.

77. *Congé dans les foyers:* Les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. Le passif enregistré correspond à la valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture.

78. *Allocation pour frais d'études:* Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement d'une partie des sommes dépensées pour l'éducation de leurs enfants à charge à hauteur du montant maximal établi par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Les charges correspondant à l'allocation pour frais d'études s'élevaient à 9,2 millions de dollars E.-U. en 2012 (10,6 millions de dollars E.-U. en 2011).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

79. Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, cette évaluation est effectuée une fois tous les deux ans, selon la méthode des «agrégats avec intrants», et elle a pour but premier de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour permettre à celle-ci de faire face à ses obligations.

80. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ce taux est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir tout déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour couvrir ce déficit, chaque organisation affiliée doit apporter un

montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

81. La dernière évaluation actuarielle, qui avait été effectuée au 31 décembre 2011, a révélé un déficit de 1,87 pour cent (contre 0,38 pour cent dans l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théoriquement requis pour atteindre l'équilibre au 31 décembre 2011 s'élève à 25,57 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension alors que le taux actuel est de 23,7 pour cent. Le déficit constaté est principalement imputable à un rendement des placements plus faible que prévu ces dernières années. Au 31 décembre 2011, le ratio de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à la provision actuarielle, en admettant qu'aucun ajustement ultérieur des pensions ne soit effectué, était de 130 pour cent (contre 140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Le taux de financement était de 86 pour cent (contre 91 pour cent dans l'évaluation de 2009) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

82. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer dans le cadre de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de toutes les charges à payer à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

83. En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport à l'Assemblée générale sur sa 59^e session qu'un relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse devrait réduire considérablement le déficit actuel de 1,87 pour cent et serait susceptible de combler la moitié de celui-ci. En décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a autorisé le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, à moins qu'elle n'ait pas décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.

84. Au cours de l'année 2012, les charges se rapportant à la Caisse des pensions ont atteint 51,9 millions de dollars E.-U. (contre 52,6 millions de dollars E.-U. en 2011). Les charges prévues pour 2013 s'élèvent au total à 53 millions de dollars E.-U.

85. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente, tous les ans, un rapport sur ses audits au Comité mixte de la Caisse des pensions. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, lesquels peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

Régime d'assurance-maladie après la cessation de service

86. Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et s'ils ont été bénéficiaires de la CAPS pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Une évaluation actuarielle effectuée en 2012 a établi les

engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture.

87. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2012, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2012 (%)	2011 (%)
Taux d'actualisation au début de l'exercice	2,67	3,50
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	BIT: 2,50 Turin: 3,56	2,67
Taux des futures augmentations de rémunération au début de l'exercice	3,80	2,50
Taux des futures augmentations de rémunération à la fin de l'exercice	BIT: services organiques 3,51 services généraux 3,49 Turin: services organiques 3,60 services généraux 2,41	3,80
Taux des augmentations de pension au début de l'exercice	2,00	2,00
Taux des augmentations de pension à la fin de l'exercice	2,00	2,00
Inflation des frais médicaux	5,025 à partir de 2012, ramené à 3 à raison de 0,275 par an	5,30 à partir de 2011, ramené à 3 à raison de 0,275 par an

88. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise principale dans laquelle la CAPS engage des dépenses (franc suisse, livre sterling, dollar E.-U. et euro). Le taux d'actualisation final a alors été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité (milliers de dollars E.-U.)	2012	2011
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	18 182	14 338
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	(13 648)	(10 748)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	174 006	151 687
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(137 587)	(119 592)

	2012	2011	2010	2008-09 (24 mois)
	(milliers de dollars E.-U.)			
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	738 049	563 558	481 061	448 947
Coût net des prestations	20 800	16 943	12 761	26 688
Coût financier	19 430	19 416	20 069	36 124
Prestations nettes versées	(19 946)	(20 657)	(17 670)	(29 901)
Passif (gain)/perte du(e) à l'expérience	4 815	(26 077)	3 798	18 297
Passif (gain)/perte du(e) aux changements d'hypothèse	94 354	184 866	63 539	(19 094)
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	857 502	738 049	563 558	481 061
Etat de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(738 049)	(563 558)	(481 061)	(448 947)
Total (débit)/crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût net des prestations	(40 230)	(36 359)	(32 830)	(62 812)
Part patronale	19 946	20 657	17 670	29 901
Total (débit)/crédit comptabilisé dans l'état de la performance financière	(20 284)	(15 702)	(15 160)	(32 911)
Total (débit)/crédit comptabilisé en actifs nets	(99 169)	(158 789)	(67 337)	797
Etat de la situation financière, actif/(passif), fin d'exercice	(857 502)	(738 049)	(563 558)	(481 061)

89. Les dépenses liées au coût financier et au coût actuel des prestations pour 2012 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que dépenses de personnel. La perte actuarielle cumulée de 325,3 millions de dollars E.-U. (contre 226,1 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011) est constatée dans les actifs nets. En vertu de l'IPSAS-25, le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur, si bien que la totalité des passifs liés à l'assurance-maladie a été portée au passif de l'OIT.

90. Un montant de 53,2 millions de dollars E.-U. est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (contre 48,5 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011) pour couvrir le passif actuel de la Caisse.

91. Les contributions estimées qui devraient être versées au régime d'assurance-maladie après la cessation de service au cours de l'exercice 2013 se montent à 19,9 millions de dollars E.-U. (contre 20,6 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012).

Note 16 – Emprunts

92. Les emprunts correspondent aux prêts sans intérêts accordés à l'OIT de 1968 à 1977 pour la construction du bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Le remboursement de ces prêts s'effectue par annuités, le paiement libératoire devant avoir lieu en 2025. Ces prêts ne sont pas garantis.

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Sommes dues l'année prochaine	4,1	3,9
Sommes dues à l'échéance de deux à cinq ans (3,7 millions de francs suisses par an)	16,3	15,7
Sommes dues après cinq ans	32,5	35,3
Sous-total, emprunts exigibles à long terme	48,8	51,0
A déduire: actualisation des emprunts exigibles à long terme	(7,1)	(8,4)
Total, emprunts	45,8	46,5

93. Afin de refléter plus exactement la valeur temps de l'argent, le solde à long terme a été actualisé en utilisant le taux d'actualisation des obligations d'entreprises de première qualité qui s'élève à 2,5 pour cent pour 2012 (contre 2,67 pour cent en 2011) établi en francs suisses par l'actuaire indépendant. Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2012.

Note 17 – Sommes dues aux Etats Membres

94. Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Le montant pour 2012 est inclus en tant qu'élément séparé du solde de fonds accumulés, sous réserve des résultats de la période biennale. C'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'est comptabilisé comme étant dû aux Etats Membres jusqu'à la fin de la période biennale en cours, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2013. Le montant dû aux Etats Membres au 31 décembre 2012 et le montant inclus en tant qu'élément séparé du solde de fonds accumulés pour 2012 se répartissent comme suit:

	2012 (dollars E.-U.)	2011 (dollars E.-U.)
Excédents des périodes précédentes non distribués	183 193	549 022
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	287 162	285 644
Moitié de la prime nette non répartie (2011)	5 112 385	4 928 447
Sous-total	5 582 740	5 763 113
Fonds d'incitation	5 383 470	5 116 519
Montant total dû aux Etats Membres	10 966 210	10 879 632

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

95. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des opérations imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

- *Prime nette* – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars E.-U. et francs suisses qui sera répartie entre eux, en se fondant sur une proportion du total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et qui sera créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, le résultat d'exploitation net est calculé sur une base biennale. Pour information, il a été effectué un calcul des soldes au

31 décembre 2012. Le montant indiqué sera consolidé avec les calculs effectués au 31 décembre 2013 pour rendre compte du solde dû aux Etats Membres pour la période biennale 2012-13 comme suit:

Calcul du Fonds de stabilisation des changes	2012 (12 mois)	2010-11 (24 mois)
Prime nette provenant de l'achat à terme de dollars E.-U.	891 504	3 723 872
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation, après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel de l'ONU, des:		
recettes	(43 563 657)	65 878 903
dépenses	23 485 756	(43 553 299)
achats à terme de dollars E.-U.	14 623 254	(30 838 665)
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel de l'ONU	(2 599 806)	8 494 249
Réévaluation de la provision pour arriérés de contribution	4 977 273	7 479 339
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	3 260 282	(1 327 502)
Total, Fonds de stabilisation des changes	1 074 606	9 856 897

96. *Fonds d'incitation* – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.

Calcul du montant du Fonds d'incitation	2012 (12 mois)	2010-11 (24 mois)
Intérêts acquis 2012 (2011)	166 580	100 744
Intérêts acquis 2011 (2010)	104 504	87 327
Total, intérêts acquis	271 084	188 071
Moitié de la prime nette	5 112 386	4 928 448
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	5 383 470	5 116 519

Note 18 – Fonds détenus pour le compte de l'UIT

97. Ces fonds comprennent les placements et autres avoirs de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT détenus pour le compte de l'Union internationale des télécommunications:

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,2)	0,2
Placements	11,5	11,4
Produits dérivés	0,2	–
Autres sommes à recevoir	0,1	0,1
A déduire:		
Sommes et charges à payer	(5,1)	(4,7)
Passif lié aux produits dérivés	–	(0,1)
Montant net des fonds détenus pour le compte de l'UIT	6,5	6,9

Note 19 – Autres passifs à court terme

98. Une provision de 0,3 million de dollars E.-U. (0,7 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2011) est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT, pour lesquelles il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation, et le montant peut être estimé de manière fiable.

Note 20 – Instruments financiers

Gestion des risques financiers

99. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière. Les risques de change liés à la valeur des placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse pour la CAPS ainsi que la nécessité de faire face à des obligations évaluées en dollars E.-U., avec des contributions au budget ordinaire payées en francs suisses par les Etats Membres, sont compensés en utilisant des instruments de couverture (contrats d'achat à terme).

100. *Risque de prix.* Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours du marché. Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

101. *Risque de change.* Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en monnaie étrangère, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies, en particulier l'euro. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des taux de change. L'OIT atténue le risque pour son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses (à une hauteur suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses), au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, et par la passation de contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars E.-U. Elle passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir contre le risque de gain ou perte de change les placements détenus en monnaies autres que le franc suisse pour le compte de la CAPS, dont les obligations sont principalement en francs suisses. La sensibilité de l'OIT aux fluctuations des taux de change en rapport avec ses recettes et dépenses d'exploitation est donc limitée.

102. *Risque de taux d'intérêt.* Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'OIT n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances et ses emprunts ne sont pas non plus soumis à des taux d'intérêt, de sorte que ni les uns ni les autres ne subissent les fluctuations des taux d'intérêt. Toutes les créances pour lesquelles des arrangements financiers concernant des remboursements sur plus d'un an ont été approuvés et tous les emprunts à long terme ont été actualisés en appliquant un taux fondé sur le rendement des obligations de société de première qualité en francs suisses.

103. Les placements de l'OIT comprennent un montant de 86,4 millions de dollars E.-U. de placements pour une durée déterminée, dont 8,4 millions de dollars E.-U. dans des

obligations à taux variable, le reste (obligations d'Etat et billets de trésorerie) étant soumis aux fluctuations des taux d'intérêt. L'Organisation gère son risque de taux d'intérêt en échelonnant sur quelques années les dates d'échéance des placements.

104. *Risque de marché.* Tous les placements de l'OIT sont évalués à la juste valeur sur la base du cours du marché à la date de clôture. Ils sont effectués dans des titres de première qualité et dans des fonds d'actions dont la valeur fluctuera en fonction des conditions du marché. L'état récent du marché a influé sur la valeur de marché totale des placements de l'OIT: leur juste valeur est passée de 95 millions de dollars E.-U., à la fin de 2011, à 99 millions de dollars E.-U. à la fin de 2012. Les fluctuations n'ont pas d'impact sur les besoins de financement des activités actuelles de l'Organisation, principalement financées par les contributions à recevoir des Etats Membres et les contributions volontaires.

105. *Risque de crédit.* Risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les contrats d'achat à terme qu'elle conclut. L'exposition maximale au risque de crédit de l'OIT au 31 décembre 2012 est la valeur comptable de ces actifs.

106. *Risque de liquidité.* Risque que le BIT ait du mal à faire face à ses obligations financières associées au passif financier. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le BIT à s'assurer, dans toute la mesure possible, qu'elle disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations à leur date d'échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes. Le Bureau gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et estimés. Il n'a pas le pouvoir de contracter des dettes à long terme sans l'approbation de son Conseil d'administration, qui est élu par les Etats Membres de l'Organisation.

107. *Risque de flux de trésorerie.* Risque de fluctuation du montant des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier. Toutes les sommes à recevoir à long terme par l'OIT en vertu d'arrangements financiers concernant le remboursement d'arriérés par des Etats Membres ainsi que ses emprunts à long terme ont été actualisés pour refléter la valeur actuelle de ces actifs et passifs. Le flux de trésorerie anticipé de l'OIT provient à 94 pour cent des contributions à recevoir et des contributions volontaires. Les contributions obligatoires versées par les Etats Membres fournissent 57 pour cent des ressources de trésorerie requises pour financer les activités de l'OIT liées à son budget ordinaire et à son Fonds de fonctionnement. L'expérience historique montre que 88 pour cent de ces fonds sont reçus dans l'année de facturation et plus de 99 pour cent le sont dans un délai de deux ans. Les contributions volontaires des donateurs fournissent 37 pour cent des ressources de trésorerie requises pour les projets de coopération technique et autres activités financées par des sources extrabudgétaires. Les projets ainsi financés ne démarrent pas tant que les liquidités nécessaires pour mener les activités prévues dans le cadre des projets n'ont pas été déposées sur les comptes en banque de l'OIT. Le reste du flux de trésorerie – montants reçus pour les services de formation du Centre de Turin, intérêts et dividendes, produit des ventes, redevances et autres recettes – ne représente que 6 pour cent du total des ressources de trésorerie requises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, et placements

108. Le Bureau a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et tant la direction du BIT que son Comité des placements estiment que le

risque de perte est faible. Les placements de l'Organisation sont gérés suivant une politique de placement qui guide les décisions en la matière. Le BIT investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

109. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance.

Placements

110. Les placements sont effectués dans des obligations d'Etat, des billets de trésorerie, des fonds communs de placement et des obligations à taux variable.

Produits dérivés

111. La principale source de recettes pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation sont les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins en dollars E.-U. pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. La valeur nominale de l'accord de couverture pour l'exercice 2012-13 est de 305,1 millions de dollars E.-U., dont 161,3 millions restent dus au 31 décembre 2012 (253,2 millions de dollars E.-U. pour 2010-11), achetés à un taux moyen de 0,83 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (1,05 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour 2010-11). Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars E.-U. du budget ordinaire par mois.

112. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par les banques contractantes au 31 décembre 2012 s'élevait à 14,1 millions de dollars E.-U. (elle était de 31,1 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011). Le montant total de l'actif de 14,1 millions de dollars E.-U. correspond à des contrats venant à échéance dans les douze prochains mois (contre 15,4 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011, auxquels s'ajoutent les 15,7 millions de dollars E.-U. correspondant à des contrats venant à échéance dans plus de douze mois).

113. La CAPS couvre le risque lié aux actifs détenus dans des monnaies autres que le franc suisse en concluant des contrats d'achat à terme dans chacune des monnaies dans lesquelles des placements sont faits. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par le gestionnaire de portefeuille était de 1,3 million de dollars E.-U. à la date de clôture (contre un montant négatif de 0,6 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2011). Le montant total de l'actif comptabilisé a trait à des contrats qui arrivent à échéance dans les douze prochains mois.

114. Le Centre de Turin tire principalement son financement d'une contribution volontaire versée par l'OIT à partir de crédits inscrits à cette fin au budget ordinaire de l'Organisation. Ces fonds sont versés en dollars E.-U., qui est la monnaie de fonctionnement de l'OIT. Afin de limiter le risque de perte lors de la conversion en euro (monnaie de fonctionnement du Centre de Turin) de la contribution versée en dollars

E.-U., le Centre de Turin a passé des contrats d'achat à terme de devises pour couvrir une partie de la valeur en euro de la contribution volontaire de 2012. La valeur nominale du contrat est de 3 millions de dollars E.-U., achetés à un taux de change moyen de 0,705 euro pour 1 dollar E.-U. Les contrats sont arrivés à échéance le 12 janvier 2012, avec une perte réalisée de 0,3 million de dollars E.-U. Au 31 décembre 2012, le Centre de Turin n'avait aucun contrat d'achat à terme en cours.

115. Le BIT gère l'exposition au risque de crédit de l'Organisation pour les produits dérivés, en passant des contrats principalement avec des institutions financières de bonne réputation.

116. Le BIT n'estime pas être exposé à un niveau de risque de crédit inhabituel ou important.

Gestion des capitaux

117. Le BIT définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars E.-U. par rapport aux recettes en francs suisses constituées par les contributions des Etats Membres.

118. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

Note 21 – Contrats de location simples

119. L'OIT conclut des contrats de location simples aux fins de l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux et de matériels de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local. Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies en vertu d'accords de répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 1,4 million de dollars E.-U. en 2012 (contre 1,6 million de dollars E.-U. en 2011). Le montant total des dépenses de location et de sous-location comptabilisé en 2012 était de 8,5 millions de dollars E.-U. (contre 9,8 millions de dollars E.-U. en 2011).

120. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables pour les périodes ci-dessous sont les suivants:

	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
A moins d'un an	0,5	1,3
A plus d'un an mais pas à plus de cinq ans	2,2	2,4
A plus de cinq ans	3,0	2,2
Total, engagements au titre de contrats de location simples	5,7	5,9

121. Le montant total des loyers reçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,5 million de dollars E.-U. en 2012 (contre 0,8 million de dollars E.-U. en 2011). Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur le remboursement des coûts réels supportés, ainsi qu'un accord de répartition des bénéfices passé avec le prestataire des services de restauration au siège de l'OIT à Genève, qui est fondé sur un pourcentage des recettes.

Note 22 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

122. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie sont établis sur une autre base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – budget ordinaire (état V-A), lequel est dressé selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'OIT, en utilisant un taux de change budgétaire fixe de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour la période biennale 2012-13. Selon cette méthode modifiée, les recettes sont comptabilisées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Les dépenses sont prises en compte selon le principe de l'exécution; toutefois, les coûts afférents à l'acquisition de matériel sont passés en charges à la date de livraison et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel. Les informations fournies dans l'état V-A ne concernent que la portion du Fonds de fonctionnement pour laquelle un budget est adopté par la Conférence internationale du Travail.

123. On trouvera dans les états V-B à V-D des comparaisons distinctes des budgets adoptés et des recettes et dépenses effectives pour les autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement de l'OIT, dont le budget est adopté par le Conseil d'administration du BIT. Ces budgets, qui sont adoptés pour la période biennale allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, sont dressés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Les recettes sont comptabilisées à la date de réception des sommes et les dépenses selon le principe de l'exécution. Toutefois, les coûts afférents à l'acquisition de matériel ne sont passés en charges qu'à compter de la date de livraison, et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel. Toutes les transactions sont enregistrées en dollars E.-U. au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de la transaction.

124. Le Conseil du Centre international de formation de Turin adopte annuellement le budget du Centre en euros et le présente pour information au Conseil d'administration du BIT, conformément au Règlement financier du Centre de Turin. Pour faciliter la fourniture d'informations budgétaires pertinentes en ce qui concerne le Centre de Turin, l'état V-E est présenté en euros et en dollars E.-U. sur la base d'une moyenne des taux de change officiels de l'euro contre le dollar E.-U. en vigueur pour chaque mois de 2012. Le budget est établi sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

125. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ont été établis pour chaque budget publié, adopté par la Conférence internationale du Travail (dans le cas du budget ordinaire), par le Conseil d'administration du BIT (en ce qui concerne l'IIES, le

CINTERFOR et le CIS) ou par le Conseil du Centre de Turin. Les budgets approuvés n'ont pas subi de modifications au cours de 2012.

126. Lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable aux montants inscrits au budget sont rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers consolidés, les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporaires ou les différences liées à l'entité étant indiquées séparément, le cas échéant.

127. Des différences liées à la méthode utilisée apparaissent lorsque le budget approuvé est établi selon une autre méthode que la méthode comptable de base. S'agissant de l'OIT, le budget ordinaire est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'Organisation, en appliquant un taux de change budgétaire fixe, y compris pour la passation en charges de toutes les dépenses en immobilisations, et les états financiers consolidés sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale.

128. Dans le cas de l'OIT, des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés (ceux adoptés par la Conférence, par le Conseil d'administration du BIT et par le Conseil du Centre de Turin) incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation.

129. Des différences liées à la présentation apparaissent lorsque les formats et la classification adoptés pour la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels diffèrent.

130. Les activités de financement se rapportent au remboursement du montant des emprunts nets contractés par l'OIT.

131. Les activités de placement incluent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et d'autres investissements, à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

132. Les activités d'exploitation sont les principales activités de l'OIT qui sont financées par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, les contributions volontaires, les honoraires perçus pour des services rendus et par des produits divers.

133. Les fonds du Bureau et le calcul de l'excédent budgétaire sont régis par les dispositions du Règlement financier.

134. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement du résultat obtenu conformément au Règlement financier de celui obtenu dans le cadre de la mise en œuvre progressive des IPSAS.

Rapprochement des montants de l'excédent sur une base budgétaire et selon les IPSAS

Milliers de dollars E.-U.	Budget ordinaire	Centre de Turin	IIES	CINTERFOR	CIS	Total
Résultat net sur une base budgétaire (état V)	42 834	1 254	234	(66)	(134)	44 122
Éléments de rapprochement entre la base budgétaire et les IPSAS:						
Remboursement du financement du déficit de 2011	54 149	–	–	–	–	54 149
Traitement des écarts de change	1 075	–	–	–	–	1 075
Provision pour les contributions à recevoir	(53 703)	–	–	–	–	(53 703)
Actualisation des sommes à recevoir d'États Membres au bénéfice d'arrangements financiers	565	–	–	–	–	565
Comptabilisation des stocks	(669)	–	–	–	–	(669)
Comptabilisation du matériel	334	(134)	–	–	–	200
Comptabilisation des immobilisations incorporelles	155	–	–	–	–	155
Régularisation des avantages du personnel	(660)	–	17	(19)	2	(660)
Réserve pour éventualités	409	–	–	–	–	409
Différences liées à l'entité	–	51	–	–	–	51
Différences liées à la présentation et autres différences	–	(1 259)	–	–	–	(1 259)
Résultat net selon les IPSAS	44 489	(88)	251	(85)	(132)	44 435
A ajouter: mouvement net des autres fonds						1 738
Résultat net indiqué dans l'état consolidé de la performance financière						46 173

Rapprochement des états V et IV

	2012			
	Exploitation	Investissement	Financement	Total
(milliers de dollars E.-U.)				
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	42 834	–	–	42 834
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-E)	1 254	–	–	1 254
Résultat net pour l'IIES (état V-B)	234	–	–	234
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-C)	(66)	–	–	(66)
Résultat net pour le CIS (état V-D)	(134)	–	–	(134)
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	44 122	–	–	44 122
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différences liées à la méthode	1 166	355	–	1 521
Différences liées à la présentation	(1 259)	–	–	(1 259)
Différences liées à l'entité	92 668	(9 856)	(3 981)	78 831
Flux nets de trésorerie	136 697	(9 501)	(3 981)	123 215
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie	(52)	–	–	(52)
Montant réel indiqué dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	136 645	(9 501)	(3 981)	123 163

Note 23 – Information relative aux parties liées

135. Durant l'exercice considéré, les principaux cadres dirigeants étaient le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, les directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants, élus par la Conférence internationale du Travail, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT et ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux cadres dirigeants.

136. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités calculés conformément au Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration pour 2012. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS.

Catégorie	2012		2011	
	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)
Principaux cadres dirigeants	14	5 134 528	15	5 482 861

137. Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne l'ait été aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

138. En 2012, les transactions relatives aux parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 131 310 dollars E.-U. (135 503 dollars E.-U. en 2011). Toutes ces transactions doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 24 – Produits des opérations sans contrepartie directe

139. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions acquittées par ses Etats Membres et des contributions volontaires versées par des donateurs au titre des projets de coopération technique et du CSBO.

Produits des opérations sans contrepartie directe	2012 (millions de dollars E.-U.)	2011 (millions de dollars E.-U.)
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	382,9	408,8
Variation de la provision pour les contributions à recevoir	-	(0,3)
Contributions volontaires à des projets de coopération technique et au CSBO, dons et subventions	263,7	271,9
Services de formation du Centre de Turin	19,1	24,0
Total, produits des opérations sans contrepartie directe	665,7	704,4
Sommes à recevoir au titre des contributions fixées	69,1	121,7
Sommes à recevoir au titre des contributions volontaires	324,2	336,1
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	393,3	457,8
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles	311,4	317,3
Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin	8,5	15,9
Avances reçues au titre des contributions fixées	38,1	18,1

Note 25 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

140. *Actifs éventuels*: A sa session de juin 2011, la Conférence internationale du Travail a adopté le budget pour la période biennale 2012-13, qui comprend le montant des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT pour un total de 723,8 millions de francs suisses (soit 861,6 millions de dollars E.-U. au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar E.-U. fixé par la Conférence pour la période biennale 2012-13). La moitié du montant des contributions mises en recouvrement était due et à payer au 1^{er} janvier 2012 et l'autre moitié au 1^{er} janvier 2013. Le montant dû en 2013 n'a pas été comptabilisé comme actif étant donné qu'il ne satisfaisait pas à la définition d'un actif au 31 décembre 2012. Le versement d'une contribution volontaire d'un montant de 10,7 millions de dollars E.-U. destinée au Centre de Turin et portant sur des exercices ultérieurs est considéré comme probable, tout comme celui des contributions volontaires au CSBO dues pour 2013 et les exercices ultérieurs qui s'élèvent au total à 13,9 millions de dollars E.-U.

141. *Passifs éventuels*: L'OIT a un passif éventuel estimé à 0,2 million de dollars E.-U. (0,4 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2011) pour des réclamations ou des actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un passif. Il s'agit de réclamations ou d'actions en justice pour lesquelles il est probable que l'OIT devra éteindre l'obligation, mais dont le montant ne peut pas être calculé ou estimé de façon fiable ou pour lesquelles il n'est pas probable que le BIT devra éteindre l'obligation. En 2012, les jugements rendus par le Tribunal administratif de l'OIT ont donné lieu au versement de 0,2 million de dollars E.-U. au titre de réclamations existantes, et de nouvelles réclamations ont été introduites, qui représentent un montant de 0,1 million de dollars E.-U. L'OIT prévoit que ces réclamations feront l'objet d'un règlement dans le courant des vingt-quatre prochains mois. Il existe d'autres obligations potentielles qui risquent d'entraîner des sorties de

fonds non négligeables à l'avenir. Ces obligations potentielles pourront devenir un passif réel selon qu'un ou plusieurs événements futurs incertains, qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OIT, surviendront ou non. A ce stade, l'OIT n'est pas en mesure de déterminer s'il existe une obligation actuelle ni de calculer de façon fiable le montant probable des sorties de fonds; c'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'est inscrit ni communiqué dans les états financiers consolidés.

142. *Engagements:* L'OIT a conclu des contrats pluriannuels concernant l'hébergement et le support technique de ses systèmes fondés sur Oracle, la fourniture de services de nettoyage et de maintenance technique dans le bâtiment du siège à Genève et des services de restauration et d'agence de voyages au Centre de Turin. Le montant des engagements non réglés était estimé à 22,9 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012 (9,9 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2011). Les contrats en cours concernant la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 16,1 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2012 (1 million de dollars E.-U. au 31 décembre 2011).

Note 26 – Contributions en nature

143. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Elle ne détient pas de titres de propriété pour ces biens qui restent en la possession du gouvernement ayant accordé le droit de les utiliser. La valeur financière de ces installations n'est pas comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et la valeur annuelle du droit de jouissance n'a pas non plus été comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière.

144. Les principales contributions consistant à accorder le droit d'utiliser des installations pendant une longue durée sont les suivantes:

- Le campus et les installations du Centre international de formation de Turin mis à sa disposition par la ville de Turin (Italie), y compris les installations dont la construction a été financée par des fonds provenant du gouvernement italien.
- Les terrains à Islamabad, à Brasília et à Dar es-Salaam ont été respectivement fournis par le gouvernement du Pakistan, le gouvernement du Brésil et le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie.
- Les locaux occupés par les bureaux extérieurs de l'OIT et mis à sa disposition par le gouvernement de la Hongrie pour le bureau de Budapest, le gouvernement du Liban pour celui de Beyrouth, le gouvernement du Cameroun pour celui de Yaoundé, le gouvernement du Koweït pour celui de Koweït, le gouvernement de la Turquie pour celui d'Ankara, le gouvernement du Sénégal pour celui de Dakar, le gouvernement du Nigéria pour celui d'Abuja, le gouvernement du Portugal pour celui de Lisbonne, le gouvernement de l'Espagne pour celui de Madrid, le gouvernement de l'Italie pour celui de Rome, le gouvernement de Sri Lanka pour celui de Colombo et le gouvernement de l'Uruguay pour le CINTERFOR à Montevideo. En outre, le gouvernement de l'Inde prend en partie à sa charge le loyer des locaux du bureau situé à New Delhi.

Note 27 – Information sectorielle

145. L'information sectorielle est présentée selon un format représentant les catégories auxquelles la Conférence internationale du Travail affecte les ressources du budget ordinaire de l'OIT. Les secteurs sont les suivants:

- Organes directeurs – Conférence internationale du Travail, Conseil d'administration, principales réunions régionales, services juridiques et Département des services des relations, réunions et documents.
- Objectifs stratégiques – Programmes techniques, bureaux régionaux et de pays, programmes intersectoriels et Centre de Turin, IIES, CIS et CINTERFOR, ainsi que services d'appui concernant par exemple l'informatique, les installations, la sécurité et le protocole.
- Services de management – Cabinet du Directeur général, ressources humaines, services financiers, programmation et gestion et contrôle.
- Autres – Par exemple, coûts d'assurance-maladie pour les retraités, contributions versées par l'OIT à des entités du système des Nations unies et éléments extraordinaires.
- Montants non affectés (non répartis) – Fonds d'indemnisation, Fonds des indemnités de fin de contrat, Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, révision de la provision pour l'assurance-maladie après la cessation de service, produits des placements et frais liés aux placements, amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, et Tribunal administratif.
- Eliminations – Les transferts intersectoriels sont éliminés, y compris les contributions effectuées par chaque secteur à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel conformément aux Statuts de la Caisse, les contributions au Fonds des indemnités de fin de contrat (au taux de 3,5 pour cent du salaire de base des membres du personnel expatriés prévus au budget ordinaire, au taux de 6,0 pour cent pour les membres du personnel expatriés du Centre de Turin et les activités financées par des ressources extrabudgétaires et au taux de 7,5 pour cent pour le personnel des services généraux du Centre de Turin), et les contributions au Fonds d'indemnisation couvrant les primes d'assurance-accident et l'assurance du personnel au bénéfice de contrats de courte durée.

146. Les actifs et les passifs de l'OIT sont la propriété de toute l'Organisation, sont placés sous la responsabilité de cette dernière et n'appartiennent pas aux secteurs pris individuellement. C'est la raison pour laquelle le total des actifs et des passifs est présenté sous une forme consolidée.

Organisation internationale du Travail

Etat consolidé de la performance financière par secteur
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 (en millions de dollars E.-U.)

	Organes directeurs		Objectifs stratégiques		Services de management		Autres		Montants non affectés		Eliminations		Consolidation	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	41,0	44,1	285,6	305,5	33,3	34,6	23,0	24,6	-	-	-	-	382,9	408,8
Variation de la provision pour les contributions à recevoir	-	(0,1)	-	(0,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)
Contributions volontaires	0,1	-	262,7	270,9	0,9	1,0	-	-	-	-	-	-	263,7	271,9
Services de formation du Centre de Turin	-	-	26,4	33,6	-	-	-	-	-	-	(7,3)	(9,6)	19,1	24,0
Recettes perçues au titre de l'appui au programme	0,4	0,7	16,7	16,9	5,1	3,2	-	-	-	-	(22,2)	(20,8)	-	-
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	-	-	-	20,9	21,4	-	-	20,9	21,4
Produit des ventes et redevances	1,6	1,5	4,2	2,6	1,2	1,5	-	-	2,5	2,5	(1,1)	(1,1)	8,4	7,0
Produit des placements	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	4,0	-	-	6,9	4,0
Contributions intersectorielles	-	-	7,3	6,2	-	-	3,8	-	40,8	34,8	(51,9)	(41,0)	-	-
Gain (perte) net de change et réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	29,3	12,8	-	-	29,3	12,8
Autres recettes	-	-	2,4	3,3	-	-	-	-	1,6	0,6	-	-	4,0	3,9
Total, recettes	43,1	46,2	605,3	638,8	40,5	40,3	26,8	24,6	102,0	76,1	(82,5)	(72,5)	735,2	753,5

	Organes directeurs		Objectifs stratégiques		Services de management		Autres		Montants non affectés		Elimination		Consolidation	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Dépenses de personnel	34,2	39,6	335,6	347,9	32,5	35,3	2,0	2,7	19,8	21,0	(16,9)	(17,9)	407,2	428,6
Frais de voyage	1,6	2,0	25,1	29,9	0,9	1,0	-	0,5	0,5	0,6	-	-	28,1	34,0
Contrats de sous-traitance	1,4	1,7	90,5	102,0	1,6	2,8	0,7	1,0	1,5	-	(0,8)	(0,5)	94,9	107,0
Frais généraux de fonctionnement	2,0	2,3	41,4	44,9	0,6	1,0	0,1	1,2	1,0	1,1	(0,1)	(0,2)	45,0	50,3
Fournitures, consommables et petit matériel	0,1	0,6	9,8	21,9	0,1	0,3	-	0,3	-	(0,2)	-	-	10,0	22,9
Dotation aux amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,5	-	-	2,0	2,5
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	0,1	-	50,9	57,6	0,5	0,5	-	0,1	-	-	(7,0)	(9,6)	44,5	48,6
Perfectionnement du personnel	0,1	0,5	1,9	3,6	2,2	0,9	-	-	-	-	-	-	4,2	5,0
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	-	-	-	41,6	42,4	-	-	41,6	42,4
Contributions et subventions	-	-	11,6	12,4	0,2	0,2	29,1	19,1	0,4	0,4	(35,2)	(23,5)	6,1	8,6
Dépenses d'appui au programme	-	-	22,3	20,8	-	-	-	-	0,2	-	(22,5)	(20,8)	-	-
Coûts de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	1,8	3,8	-	-	1,8	3,8
Autres dépenses	-	-	-	0,2	-	-	-	-	3,6	4,3	-	-	3,6	4,5
Total, dépenses	39,5	46,7	589,1	641,2	38,6	42,0	31,9	24,9	72,4	75,9	(82,5)	(72,5)	689,0	758,2
Résultats nets	3,6	(0,5)	16,2	(2,4)	1,9	(1,7)	(5,1)	(0,3)	29,6	0,2	-	-	46,2	(4,7)

Note 28

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en francs suisses)**

Détails	Solde dû au 01.01.2012 ¹	Contributions fixées pour 2012	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités ² 31.12.2012	Solde dû au 31.12.2012
A. Contributions fixées pour 2012: 2012 – Dans le cadre du budget		361 880 400	361 880 400	317 274 744	44 605 656
Total des contributions fixées pour 2012		361 880 400	361 880 400	317 274 744	44 605 656
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	125 819 215		125 819 215	98 250 836	27 568 379
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	-	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	132 434 904	-	132 434 904	98 250 836	34 184 068
Total 2012	132 434 904	361 880 400	494 315 304	415 525 580	78 789 724
Total 2010-11	71 933 033	777 592 898	849 525 931	717 091 027	132 434 904

Solde dû en dollars E.-U. au taux de change au 31 décembre 2012 pour les opérations de l'ONU (0,911 franc suisse pour 1 dollar E.-U.)

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

Contributions à recevoir des Etats Membres en dollars E.-U.

86 487 074

(853 861)

85 633 213

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2012.

² Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

en francs suisses

du système d'incitation au prompt versement des contributions pour 2010

82 524

des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents

351 937

de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents

8 329

Total des montants crédités

442 790

Note 29

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en francs suisses)

Etat	Contributions fixées pour 2012			Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012	
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012			Solde dû au 31.12.2012
	%	Montant							
Afghanistan	0,004	14 475	13	14 462	7	-	7	2011-12	14 469
Afrique du Sud	0,385	1 393 240	1 393 240	-	-	-	-		-
Albanie	0,010	36 188	10	36 178	22 708	21 000	1 708	2011-12	37 886
Algérie	0,128	463 207	463 207	-	-	-	-		-
Allemagne	8,021	29 026 427	29 026 427	-	-	-	-		-
Angola	0,010	36 188	36 188	-	-	-	-		-
Antigua-et-Barbuda ²	0,002	7 238	342	6 896	98 607	-	98 607	2000-2012	105 503
Arabie saoudite	0,831	3 007 226	3 007 226	-	-	-	-		-
Argentine	0,287	1 038 597	-	1 038 597	510 545	242 800	267 745	2011-12	1 306 342
Arménie ¹	0,005	18 094	18 094	-	1 527 666	72 000	1 455 666	1994-2004	1 455 666
Australie	1,934	6 998 767	6 998 767	-	-	-	-		-
Autriche	0,852	3 083 221	3 083 221	-	-	-	-		-
Azerbaïdjan ¹	0,015	54 282	54 282	-	3 220 660	70 784	3 149 876	1993-2005	3 149 876
Bahamas	0,018	65 138	65 138	-	-	-	-		-
Bahreïn	0,039	141 133	141 133	-	-	-	-		-
Bangladesh	0,010	36 188	36 188	-	-	-	-		-
Barbade	0,008	28 950	28 950	-	-	-	-		-
Bélarus ¹	0,042	151 990	151 990	-	946 479	157 746	788 733	1996-97	788 733

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Belgique	1,076	3 893 833	3 893 833	-	-	-	-	-	
Belize	0,001	3 619	3 619	-	11 675	11 675	-	-	
Bénin	0,003	10 856	2	10 854	649	-	649	2011-12	11 503
Bolivie, Etat plurinational de	0,007	25 332	25 332	-	-	-	-	-	
Bosnie-Herzégovine	0,014	50 663	50 663	-	-	-	-	-	
Botswana	0,018	65 138	65 138	-	-	-	-	-	
Brésil	1,612	5 833 512	-	5 833 512	-	-	-	2012	5 833 512
Brunéi Darussalam	0,028	101 326	101 326	-	-	-	-	-	
Bulgarie	0,038	137 515	137 515	-	-	-	-	-	
Burkina Faso	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-	-	
Burundi ²	0,001	3 619	9	3 610	12 023	3 222	8 801	2009-2012	12 411
Cambodge ¹	0,003	10 856	10 856	-	81 180	27 062	54 118	1993-94	54 118
Cameroun	0,011	39 807	39 807	-	-	-	-	-	
Canada	3,208	11 609 123	11 609 123	-	-	-	-	-	
Cap-Vert	0,001	3 619	-	3 619	5 501	-	5 501	2010-2012	9 120
République centrafricaine ¹	0,001	3 619	3 619	-	98 958	8 846	90 112	1996-2000+2004-2007	90 112
Chili	0,236	854 038	854 035	3	35 235	35 235	-	2012	3
Chine	3,190	11 543 985	11 543 985	-	3 030 076	3 030 076	-	-	
Chypre	0,046	166 465	166 465	-	-	-	-	-	
Colombie	0,144	521 108	260 681	260 427	169 818	169 818	-	2012	260 427
Comores ²	0,001	3 619	-	3 619	503 058	2 838	500 220	1983-2012	503 839
Congo	0,003	10 856	8 162	2 694	1 280	1 280	-	2012	2 694
République de Corée	2,261	8 182 116	6 035 985	2 146 131	5 467 978	5 467 978	-	2012	2 146 131

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Costa Rica	0,034	123 039	414	122 625	86 809	47 653	39 156	2011-12	161 781
Côte d'Ivoire ²	0,010	36 188	-	36 188	143 667	-	143 667	2008-2012	179 855
Croatie	0,097	351 024	351 024	-	-	-	-		-
Cuba	0,071	256 935	116 307	140 628	149 391	149 391	-	2012	140 628
Danemark	0,736	2 663 440	2 663 440	-	-	-	-		-
Djibouti ²	0,001	3 619	272	3 347	102 371	-	102 371	1996+1998-2012	105 718
République dominicaine	0,042	151 990	-	151 990	254 038	151 990	102 048	2011-12	254 038
Dominique ²	0,001	3 619	-	3 619	22 645	-	22 645	2006-2012	26 264
Egypte	0,094	340 168	340 168	-	-	-	-		-
El Salvador	0,019	68 757	259	68 498	8 355	-	8 355	2011-12	76 853
Emirats arabes unis	0,391	1 414 952	1 414 839	113	113	113	-	2012	113
Equateur	0,040	144 752	28 221	116 531	93 829	93 829	-	2012	116 531
Erythrée	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-		-
Espagne	3,178	11 500 559	4 296	11 496 263	8 111 865	8 111 865	-	2012	11 496 263
Estonie	0,040	144 752	144 752	-	-	-	-		-
Etats-Unis	22,000	79 613 688	63 975 376	15 638 312	68 534 944	68 534 944	-	2012	15 638 312
Ethiopie	0,008	28 950	28 950	-	-	-	-		-
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	25 332	-	25 332	45 846	45 846	-	2012	25 332
Fédération de Russie	1,603	5 800 943	5 800 943	-	-	-	-		-
Fidji	0,004	14 475	14 475	-	-	-	-		-
Finlande	0,566	2 048 243	2 048 243	-	-	-	-		-
France	6,126	22 168 793	22 168 793	-	-	-	-		-
Gabon	0,014	50 663	49 151	1 512	-	-	-	2012	1 512

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Gambie ²	0,001	3 619	89	3 530	45 430	-	45 430	1999-2012	48 960
Géorgie ¹	0,006	21 713	21 713	-	2 657 195	153 595	2 503 600	1994-2004	2 503 600
Ghana	0,006	21 713	57	21 656	-	-	-	2012	21 656
Grèce	0,691	2 500 594	7 705	2 492 889	3 743 762	3 616 600	127 162	2011-12	2 620 051
Grenade	0,001	3 619	-	3 619	7 626	-	7 626	2010-2012	11 245
Guatemala	0,028	101 326	101 326	-	-	-	-		-
Guinée	0,002	7 238	6 721	517	6 538	6 538	-	2012	517
Guinée équatoriale	0,008	28 950	-	28 950	34 829	34 829	-	2012	28 950
Guinée-Bissau ²	0,001	3 619	-	3 619	256 965	-	256 965	1992-2012	260 584
Guyana	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-		-
Haïti	0,003	10 856	10 856	-	19 403	19 403	-		-
Honduras	0,008	28 950	26 037	2 913	8 088	8 088	-	2012	2 913
Hongrie	0,291	1 053 072	1 053 072	-	7	7	-		-
Iles Marshall	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-		-
Iles Salomon ²	0,001	3 619	-	3 619	19 221	-	19 221	2004-2007+2010-2012	22 840
Inde	0,534	1 932 441	1 932 441	-	-	-	-		-
Indonésie	0,238	861 275	861 275	-	-	-	-		-
Iran, République islamique d'	0,233	843 181	-	843 181	1 212 844	-	1 212 844	2010-2012	2 056 025
Iraq ¹	0,020	72 376	72 376	-	4 876 319	304 770	4 571 549	1993-2007	4 571 549
Irlande	0,498	1 802 164	1 802 143	21	7	7	-	2012	21
Islande	0,042	151 990	151 990	-	-	-	-		-
Israël	0,384	1 389 621	1 256 920	132 701	132 701	132 701	-	2012	132 701
Italie	5,001	18 097 639	18 097 639	-	-	-	-		-

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Jamaïque	0,014	50 663	50 663	-	38 545	38 545	-	-	
Japon	12,535	45 361 708	45 361 708	-	-	-	-	-	
Jordanie	0,014	50 663	50 663	-	-	-	-	-	
Kazakhstan ¹	0,076	275 029	275 029	-	2 316 022	257 335	2 058 687	1996-1999	2 058 687
Kenya	0,012	43 426	-	43 426	43 733	30 091	13 642	2011-12	57 068
Kirghizistan ²	0,001	3 619	-	3 619	1 143 979	-	1 143 979	1992-2012	1 147 598
Kiribati	0,001	3 619	13	3 606	6 235	-	6 235	2010-2012	9 841
Koweït	0,263	951 745	951 745	-	-	-	-	-	
République démocratique populaire lao	0,001	3 619	3 619	-	3 853	3 853	-	-	
Lesotho	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	
Lettonie	0,038	137 515	137 515	-	-	-	-	-	
Liban	0,033	119 421	439	118 982	137 008	118 961	18 047	2011-12	137 029
Libéria ¹	0,001	3 619	3 619	-	107 268	11 919	95 349	1996-1999	95 349
Libye	0,129	466 826	466 826	-	878 900	878 900	-	-	
Lituanie	0,065	235 222	235 222	-	-	-	-	-	
Luxembourg	0,090	325 692	325 692	-	-	-	-	-	
Madagascar	0,003	10 856	-	10 856	1 221	1 207	14	2011-12	10 870
Malaisie	0,253	915 557	915 557	-	-	-	-	-	
Malawi	0,001	3 619	-	3 619	7 422	-	7 422	2010-2012	11 041
Maldives, République des	0,001	3 619	-	3 619	-	-	-	2012	3 619
Mali	0,003	10 856	10 856	-	7 647	7 647	-	-	
Malte	0,017	61 520	61 520	-	-	-	-	-	
Maroc	0,058	209 891	209 891	-	-	-	-	-	

Etat	Contributions fixées pour 2012			Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012	
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012			Solde dû au 31.12.2012
	%	Montant							
Maurice	0,011	39 807	39 807	-	-	-		-	
Mauritanie	0,001	3 619	3 619	-	2 807	2 807		-	
Mexique	2,357	8 529 521	8 529 521	-	-	-		-	
Moldova, République de ¹	0,002	7 238	7 238	-	1 910 538	136 467	1994-2004	1 774 071	
Mongolie	0,002	7 238	7 105	133	57	57	2012	133	
Monténégro	0,004	14 475	14 475	-	-	-		-	
Mozambique	0,003	10 856	10 856	-	7	7		-	
Myanmar	0,006	21 713	21 713	-	708	708		-	
Namibie	0,008	28 950	28 950	-	-	-		-	
Népal	0,006	21 713	21 637	76	-	-	2012	76	
Nicaragua	0,003	10 856	10 856	-	4 107	4 107		-	
Niger	0,002	7 238	44	7 194	3 301	3 301	2012	7 194	
Nigéria	0,078	282 267	5	282 262	291 430	-	2011-12	573 692	
Norvège	0,872	3 155 597	3 155 597	-	-	-		-	
Nouvelle-Zélande	0,273	987 933	987 933	-	-	-		-	
Oman	0,086	311 217	311 212	5	-	-	2012	5	
Ouganda	0,006	21 713	21 713	-	14 808	14 808		-	
Ouzbékistan ²	0,010	36 188	-	36 188	1 527 210	36 188	1997-2012	1 527 210	
Pakistan	0,082	296 742	293 807	2 935	186 545	186 545	2012	2 935	
Palaos	-	-	-	-	-	-		-	
Panama	0,022	79 614	79 614	-	-	-		-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 238	-	7 238	23 422	15 646	2011-12 1937+1986-1990+1998-	15 014	
Paraguay ²	0,007	25 332	553	24 779	610 360	42 946	2003+2011-12	592 193	

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Pays-Bas	1,856	6 716 500	6 716 500	-	-	-	-	-	
Pérou	0,090	325 692	281 451	44 241	945 488	945 488	-	2012	44 241
Philippines	0,090	325 692	325 692	-	-	-	-	-	
Pologne	0,828	2 996 370	2 996 370	-	-	-	-	-	
Portugal	0,511	1 849 209	812	1 848 397	1 922 364	1 922 364	-	2012	1 848 397
Qatar	0,135	488 539	488 539	-	-	-	-	-	
République démocratique du Congo	0,003	10 856	-	10 856	32 039	29 812	2 227	2011-12	13 083
Roumanie	0,177	640 528	640 528	-	-	-	-	-	
Royaume-Uni	6,607	23 909 438	23 909 438	-	-	-	-	-	
Rwanda	0,001	3 619	3 619	-	3 697	3 697	-	-	
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 619	3 619	-	20	20	-	-	
Saint-Lucie	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	
Saint-Marin	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-	-	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 619	15	3 604	38	-	38	2011-12	3 642
Samoa	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-	-	
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 619	342	3 277	215 265	-	215 265	1994-2012	218 542
Sénégal	0,006	21 713	-	21 713	6 616	-	6 616	2011-12	28 329
Serbie	0,037	133 896	133 896	-	-	-	-	-	
Seychelles	0,002	7 238	7 238	-	-	-	-	-	
Sierra Leone ²	0,001	3 619	-	3 619	414 095	2 070	412 025	1986-2012	415 644
Singapour	0,335	1 212 299	1 212 299	-	-	-	-	-	
Slovaquie	0,142	513 870	513 870	-	-	-	-	-	
Slovénie	0,103	372 737	372 737	-	-	-	-	-	

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Somalie ²	0,001	3 619	-	3 619	389 514	-	389 514	1988-2012	393 133
Soudan	0,010	36 188	129	36 059	44 677	28 937	15 740	2011-12	51 799
Soudan du Sud	-	-	-	-	-	-	-		-
Sri Lanka	0,019	68 757	68 757	-	-	-	-		-
Suède	1,065	3 854 026	3 854 026	-	-	-	-		-
Suisse	1,131	4 092 867	4 092 867	-	-	-	-		-
Suriname	0,003	10 856	10 856	-	504	504	-		-
Swaziland	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-		-
République arabe syrienne	0,025	90 470	207	90 263	14 228	-	14 228	2011-12	104 491
Tadjikistan ²	0,002	7 238	-	7 238	575 713	7 238	568 475	1994-2012	575 713
Tanzanie, République-Unie de	0,008	28 950	-	28 950	6 328	-	6 328	2011-12	35 278
Tchad	0,002	7 238	-	7 238	11 514	4 014	7 500	2011-12	14 738
République tchèque	0,349	1 262 963	1 262 963	-	-	-	-		-
Thaïlande	0,209	756 330	756 330	-	-	-	-		-
Timor-Leste	0,001	3 619	3 618	1	-	-	-	2012	1
Togo ¹	0,001	3 619	3 619	-	74 643	56 658	17 985	2000-2004	17 985
Trinité-et-Tobago	0,044	159 227	159 227	-	-	-	-		-
Tunisie	0,030	108 564	108 564	-	-	-	-		-
Turkménistan	0,026	94 089	94 089	-	1 097 683	1 097 683	-		-
Turquie	0,617	2 232 802	2 232 802	-	-	-	-		-
Tuvalu	0,001	3 619	3 619	-	-	-	-		-
Ukraine ¹	0,087	314 836	314 836	-	3 164 719	316 472	2 848 247	1998-99+2009	2 848 247
Uruguay	0,027	97 708	10	97 698	-	-	-	2012	97 698

Etat	Contributions fixées pour 2012				Montants dus au titre des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Total dû au 31.12.2012
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités	Solde dû au 31.12.2012	Solde dû au 01.01.2012	Montants reçus en 2012	Solde dû au 31.12.2012		
	%	Montant							
Vanuatu	0,001	3 619	9	3 610	8 609	3 888	4 721	2010-2012	8 331
Venezuela, République bolivarienne du	0,314	1 136 304	21 845	1 114 459	1 252 393	1 252 393	-	2012	1 114 459
Viet Nam	0,033	119 421	119 421	-	-	-	-		-
Yémen	0,010	36 188	21 161	15 027	53 024	53 024	-	2012	15 027
Zambie	0,004	14 475	-	14 475	-	-	-	2012	14 475
Zimbabwe	0,003	10 856	10 856	-	-	-	-		-
Total	100,000	361 880 400	317 274 744	44 605 656	125 819 215	98 250 836	27 568 379		72 174 035
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT									
Ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie ³	-	-	-	-	6 370 623	-	6 370 623	1989-2001	6 370 623
Paraguay ⁴	-	-	-	-	245 066	-	245 066	1937	245 066
<i>Total – Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>									
	-	-	-	-	6 615 689	-	6 615 689		6 615 689
TOTAL	100,000	361 880 400	317 274 744	44 605 656	132 434 904	98 250 836	34 184 068		78 789 724

1 Arrangements financiers

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions ou des montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation.

Etats Membres	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé	
Arménie	93 ^e	(2005)
Azerbaïdjan	95 ^e	(2006)
Bélarus	86 ^e	(1998)
Cambodge	82 ^e	(1995)
République centrafricaine	97 ^e	(2008)
Géorgie	93 ^e	(2005)
Iraq	97 ^e	(2008)
Kazakhstan	88 ^e	(2000)
Libéria	88 ^e	(2000)
République de Moldova	93 ^e	(2005)
Togo	93 ^e	(2005)
Ukraine	99 ^e	(2010)

² **Etats Membres ayant des arriérés de contributions de deux années ou plus et ayant perdu leur droit de vote en vertu du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution.** Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2010-11). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

³ **Statut de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie.** L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

⁴ Le Paraguay doit 245 066 francs suisses au titre de ses contributions à l'OIT et aux autres organisations de la Société des Nations pour la période antérieure à 1939. La Conférence internationale du Travail a décidé, à sa 45^e session (1961), d'annuler ces arriérés de contributions, ladite annulation devant devenir effective au moment du paiement par le Paraguay de toutes ses contributions arriérées depuis la date à laquelle il est redevenu Membre de l'Organisation.

6. Annexe

**Informations complémentaires
non vérifiées**

Détail des actifs, recettes et dépenses nets par fonds pour 2012 (en milliers de dollars E.-U.)

Actif net par fonds	Actif net au 31 déc. 2011 (chiffres retraités)	Recettes 2012	Dépenses 2012	Remboursement du financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31 déc. 2012
Budget ordinaire	130 524	409 846	(365 357)	(54 150)	(16 894)	103 969
Terrains et bâtiments	363 770	9 075	(2 658)	–	10 448	380 635
Fonds pour le bâtiment et le logement	89 542	7 467	(7 584)	–	–	89 425
CSBO	30 523	13 945	(12 428)	–	–	32 040
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	44 353	22 408	(17 661)	–	–	49 100
Publications	1 251	578	(908)	–	–	921
Fonds pour les systèmes informatiques	1 649	3	–	–	–	1 652
Dons, subventions et frais remboursables	4 293	4 552	(3 921)	–	–	4 924
Excédent de l'exercice précédent	4 435	124	(770)	–	–	3 789
Compte de programmes spéciaux	27 297	928	(5 166)	–	–	23 059
Fonds de roulement	–	334	–	38 085	–	38 419
Compte d'ajustement des recettes	48 424	3 340	(489)	16 065	–	67 340
Fonds des indemnités de fin de contrat	(13 001)	4 816	(385)	–	–	(8 570)
CAPS	47 984	46 430	(41 799)	–	1 686	54 301
Passif au titre de l'assurance- maladie après la cessation de service	(738 049)	–	(20 284)	–	(99 169)	(857 502)
Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	2 045	1 272	(1 221)	–	–	2 096
Sous-total, Fonds de fonctionnement	45 040	525 118	(480 631)	–	(103 929)	(14 402)
Centre de Turin	16 012	43 965	(44 053)	–	2 024	17 948
IIES	11 722	3 777	(1 670)	–	–	13 829
CINTERFOR	420	1 570	(1 641)	–	–	349
CIS	539	78	(210)	–	–	407
Tribunal administratif	(162)	2 544	(2 674)	–	–	(292)
Sous-total, fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement	28 531	51 934	(50 248)	–	2 024	32 241
PNUD	–	3 774	(3 774)	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	236 807	(236 807)	–	–	–
Sous-total, ressources extrabudgétaires	–	240 581	(240 581)	–	–	–
Elimination des transactions intersectorielles	–	(82 479)	82 479	–	–	–
Total	73 571	735 154	(688 981)	–	(101 905)	17 839